

# Intégration des critères ESG et climat dans la politique d'investissement 2017



Rapport établi pour Generali France en réponse à l'Article 173  
de la Loi transition énergétique pour la croissance verte

# SOMMAIRE

<b>GOUVERNANCE</b> .....	<b>3</b>
<b>STRUCTURE DES INVESTISSEMENTS DE GENERALI FRANCE</b> .....	<b>4</b>
<b>POLITIQUE DE VOTE</b> .....	<b>5</b>
<b>POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR)</b> .....	<b>12</b>
CONVICTIONS DE GENERALI EN MATIERE D'ISR .....	12
LE FILTRE ETHIQUE DU GROUPE.....	13
L'APPROCHE ESG DANS LES FONDS ISR.....	17
<b>LES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS</b> .....	<b>26</b>
UNE DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE INITIEE DES LES ANNEES 2000 .....	26
STRUCTURE DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE GENERALI FRANCE .....	26
PARTICIPATION A DES ACTIONS DE PLACE ET ADHESION A DES CHARTES .....	27
DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE SUR LE PATRIMOINE TERTIAIRE BUREAUX .....	27
EVALUATION DES RISQUES PHYSIQUES SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER .....	36
<b>STRATÉGIE CLIMAT</b> .....	<b>39</b>
CONTEXTE.....	39
STRATEGIE CLIMAT DU GROUPE.....	40
SITUATION ACTUELLE : MESURE DE L'EMPREINTE CARBONE .....	42
TRAJECTOIRE 2°C.....	46
INVESTISSEMENTS DANS DES OBLIGATIONS DURABLES .....	48
PROCHAINES ETAPES POUR LA STRATEGIE CLIMAT DE GENERALI FRANCE .....	52
<b>ANNEXES</b> .....	<b>53</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>54</b>
<b>TABLEAU DE CORRESPONDANCE</b> .....	<b>59</b>

**BRUNO SERVANT**

Directeur des investissements de Generali France



Depuis le tournant de 2016 qui a suivi la COP 21, nous constatons une véritable accélération dans la prise en compte des enjeux de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) au sein des modèles d'affaires des plus grandes entreprises et investisseurs institutionnels. La réglementation et l'activisme des ONG, portés par une prise de conscience de plus en plus forte de nos concitoyens, ont achevé de convaincre les plus récalcitrants.

Au sein de notre secteur, le développement durable prend une place de plus en plus importante notamment par le biais des dernières initiatives que la Fédération Française de l'Assurance (FFA) a poussées telles que le **retrait du charbon**, sujet sur lequel le Groupe Generali vient de se positionner par l'adoption de sa stratégie climat, l'engagement dans la création de produits d'épargne responsable (investissements socialement responsables ou participant à la transition énergétique) ainsi que le dialogue entretenu entre Investisseurs et Emetteurs.

Ce nouvel horizon qui se développe autour de ces enjeux, Generali y prend toute sa part. **Generali France** est engagé depuis longtemps dans le développement durable et, les travaux initiés autour de la « finance durable » portés par un nombre croissant d'investisseurs d'une part, et la politique RSE de notre Groupe d'autre part, font écho aux attentes collectives des salariés comme de nos clients dans le sens d'un monde plus durable.

A ces fins, Generali structure et pilote sa stratégie d'investissement en s'appuyant notamment sur les piliers clés de l'investissement responsable en assurant une gouvernance responsable.

**Assurer une gouvernance responsable**

Generali appréhende ses enjeux RSE par une gouvernance soucieuse de créer de la valeur de façon éthique et responsable. Elle effectue ses

**FRANÇOIS GARREAU**

Responsable mission RSE auprès du ComEX



activités dans le respect de critères de développement durable établis en toute transparence et en contrôlant la coordination transverse, indispensable pour traduire sa stratégie au quotidien (promotion de l'éthique des affaires, dialogue avec les parties prenantes, filtre Investissements Socialement Responsables (ISR) et filtre éthique dans les investissements financiers, adoption d'une stratégie climat...).

L'objectif dans les deux prochaines années sera de disposer du meilleur modèle dans la prise en compte des facteurs ESG-Climat dans nos métiers de l'assurance et de l'investissement. Sa couverture et son inclusion dans nos stratégies d'investissements constituent notre ligne d'horizon.

Generali France poursuivra donc activement ses travaux sur la modélisation et l'inclusion des critères ESG – Climat dans nos stratégies d'investissement pour assurer la cohérence avec l'objectif de la COP 21 et en particulier sur la trajectoire 2°C. En effet, la prise en compte de ces critères extra-financiers en les intégrant de plus en plus dans nos prises de décisions nous permet également une meilleure gestion des risques. C'est dans le sens des objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique que Generali a présenté sa politique climat et ses engagements portant notamment sur le retrait du charbon et des engagements en matière de financement de la transition énergétique.

Enfin nous contribuons à nourrir le débat et à exercer notre influence sur l'ensemble de ces sujets d'actualités et d'avenir en y associant également nos parties prenantes dans le cadre d'un dialogue régulier et transparent.

Bruno Servant

François Garreau

# GOVERNANCE

Le Groupe Generali, acteur international dans le monde de l'assurance et de la finance, souhaite avoir un rôle actif dans la création d'un avenir durable en poursuivant un objectif de développement économique qui mènera à une amélioration continue tant de ses résultats commerciaux que des conditions économiques, sociales et environnementales des collectivités dans lesquelles il opère.

Generali est conscient des impacts qui découlent des activités de l'entreprise et du rôle que le Groupe peut avoir dans la diffusion d'une conduite vertueuse, favorisant la culture de la durabilité dans tous ses domaines d'influence, en particulier parmi les employés, les clients, les fournisseurs et les entreprises émettrices d'instruments financiers.

Le Groupe est également conscient que le changement climatique<sup>1</sup> constitue une menace environnementale, sociale et économique au niveau mondial et qu'un engagement de tous pour réduire les émissions de gaz à effet de serre résultant des activités humaines est nécessaire.

Assicurazioni Generali S.p.A., en tant que société mère d'un groupe d'assurance, dirige et coordonne toutes les sociétés du Groupe. Le siège social du Groupe fournit une direction stratégique au niveau mondial et maximise les stratégies, développant ainsi des opportunités pour soutenir l'Entreprise.

Le Groupe Generali est un investisseur de long terme ayant le devoir d'agir au mieux pour les intérêts de ses assurés, de ses actionnaires et des autres parties prenantes. Le Groupe a développé des directives détaillées précisant sa position et ses convictions au sujet des investissements responsables (Responsible Investments Guidelines<sup>2</sup>).

Le Groupe estime que l'intégration proactive des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pertinents dans le processus d'investissement dans les différentes catégories d'actifs l'aidera à atteindre ses objectifs de rentabilité financière et de bien social.

L'objectif de Generali est de jouer un rôle actif dans le domaine de l'environnement, dans le domaine social et dans le domaine de la gouvernance d'entreprise en poursuivant les objectifs fondamentaux suivants :

- encourager les normes de gouvernance élevées ainsi que la bonne gestion des risques environnementaux et sociaux ;
- veiller à l'application des principes d'investissements responsables au sein de la Direction des Investissements du Groupe ;
- promouvoir l'adoption et la mise en œuvre des principes au sein du Groupe ;
- réduire le risque d'implication dans des activités non conformes aux principes d'investissements responsables.

Par ailleurs, Generali a mis en place un comité d'Investissement Responsable. Ce comité a pour but d'évaluer, sur une base équitable et impartiale, les émetteurs ne respectant pas les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) établis par le Groupe et de soutenir le Directeur des Investissements du Groupe dans les prises de décisions concernant l'Investissement Socialement Responsable au niveau local.



<sup>1</sup> *Changement climatique*  
<http://www.generali.com/our-responsibilities/our-commitment-to-the-environment-and-climate/policy-for-the-environment-and-climate>

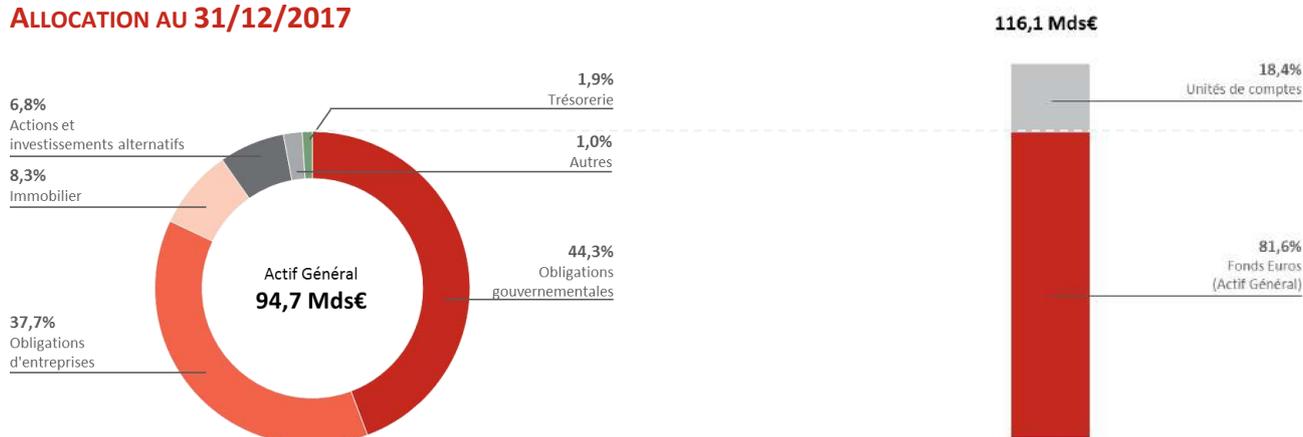


<sup>2</sup> *Responsible Investments Guidelines*  
[http://www.generali.com/doc/jcr:faeb6f3e-8913-407b-a743-53861d4bd8e3/lang:en/Responsible\\_Investment\\_Guideline.pdf](http://www.generali.com/doc/jcr:faeb6f3e-8913-407b-a743-53861d4bd8e3/lang:en/Responsible_Investment_Guideline.pdf)

# STRUCTURE DES INVESTISSEMENTS DE GENERALI FRANCE

A fin 2017, les actifs gérés par Generali France, s'élèvent à 116,1 Milliards d'euros, dont 94,7 Milliards d'euros en Fonds Euros (actif général), et 21,4 Milliards d'euros en unités de compte.

## ALLOCATION AU 31/12/2017

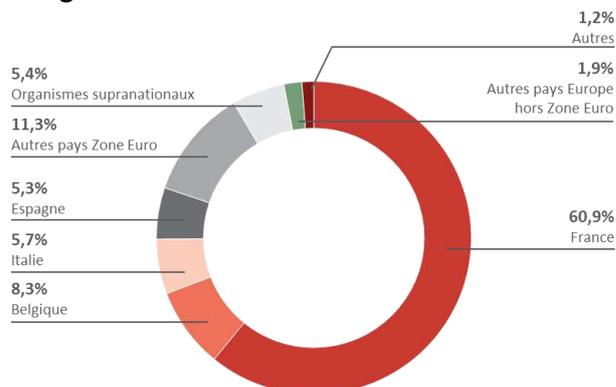


## PORTFEUILLE OBLIGATAIRE (HORS ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF)

### Répartition sectorielle des obligations d'entreprises en Valeur Boursière

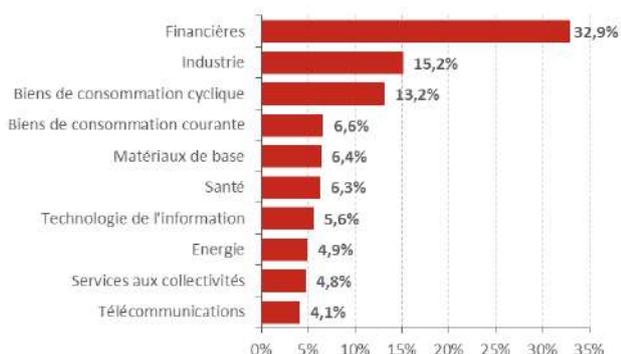


### Répartition géographique des obligations gouvernementales en Valeur Boursière

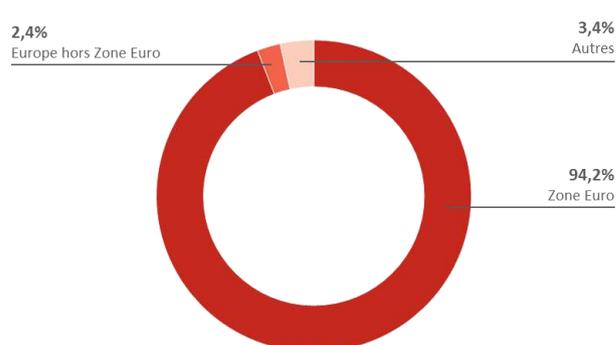


## PORTFEUILLE ACTIONS (HORS ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF)

### Répartition sectorielle en Valeur Boursière

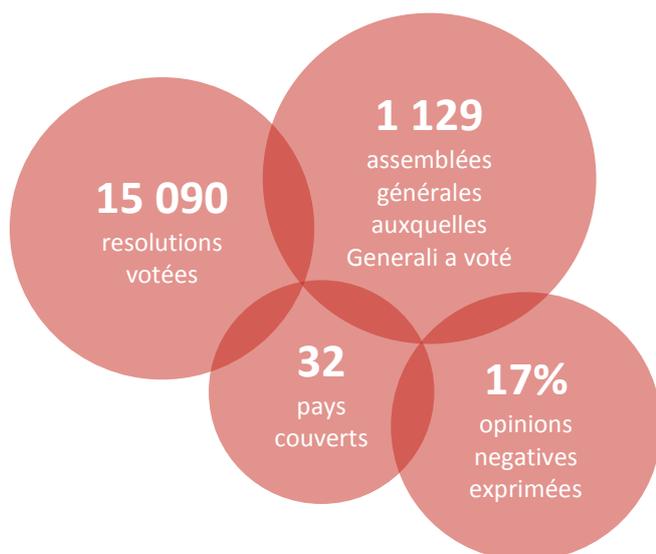


### Répartition géographique en Valeur Boursière



La politique de vote est coordonnée au niveau du Groupe. En effet, cela optimise l'efficacité du processus puisque les entités locales peuvent détenir des titres financiers d'émetteurs en commun.

## CHIFFRES CLES 2017 AU NIVEAU DU GROUPE



En tant qu'investisseur institutionnel et propriétaire d'actifs, le Groupe Generali a pleinement conscience de sa responsabilité fiduciaire et du rôle que lui confère le statut d'actionnaire. De plus, en tant qu'assureur, le Groupe gère la plupart de ses actifs dans l'intérêt des assurés et des autres clients.

Le Groupe Generali estime que les décisions prises lors des assemblées générales sont de la plus haute importance pour la réalisation des stratégies à long terme des sociétés.

Le Groupe adhère au Réseau international de gouvernance d'entreprise (ICGN) ainsi qu'aux lignes directrices de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise. Concernant les titres faisant l'objet de

conventions de crédit avec des tiers (security lending), le Groupe évalue au cas par cas si les actions doivent être rappelées afin de pouvoir voter, compte tenu de la disponibilité des informations en amont du vote, d'un impact significatif justifiant la possibilité de rappeler les actions, du manque à gagner dû à la suspension du prêt.

Le Groupe Generali estime que des normes de gouvernance d'Entreprise de qualité élevée permettent aux sociétés de mieux prendre des décisions visant à protéger et à générer de la valeur pour leurs actionnaires à long terme. Les conseils d'administration appliquant des normes de gouvernance exigeantes seront mieux à même de prendre des décisions stratégiques solides, de remettre en question et de renforcer l'efficacité de la surveillance opérationnelle de l'entreprise par la Direction Générale, et de superviser l'approche de la gestion des risques. Ce processus permet d'optimiser le rendement des investisseurs.

Le Groupe Generali prend des décisions de vote visant à valoriser les sociétés dans lesquelles il investit.

Le Groupe Generali s'engage à avoir une connaissance approfondie des résolutions proposées afin d'exprimer un vote en connaissance de cause.

## OBJECTIF

La politique de vote définit les règles de base que les entités du Groupe doivent respecter lorsqu'elles analysent les propositions de résolutions pour veiller à leur cohérence avec les intérêts du Groupe

et de ses clients. Elle couvre tous les actifs que le Groupe détient en tant que propriétaire, y compris les titres faisant l'objet de contrats de prêt conclus avec des tiers.

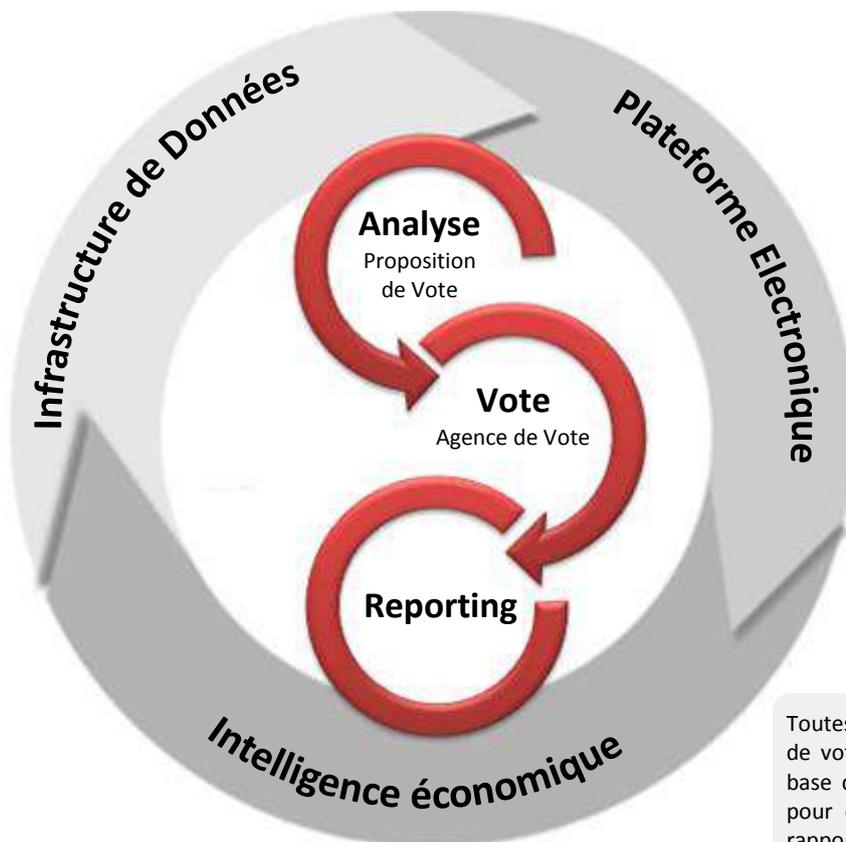
## GOVERNANCE DE LA PROCEDURE DE VOTE

L'équipe Gouvernance and Proxy Voting de Generali Investments est en charge du vote au nom du Groupe Generali. La procédure de vote repose sur trois compétences centrales : gouvernance d'entreprise, compétences juridique et administrative et analyse de données.

Cette procédure s'appuie sur un système central d'intelligence économique qui relie les flux selon les trois principaux piliers de cette dernière.

Generali pratique une analyse indépendante de la gouvernance qui sous-tend l'émission des recommandations de vote. Elles sont basées sur les principes de gouvernance analysés en interne et de manière indépendante. Ces principes sont intégrés dans les politiques/principes de votes.

Pour produire les recommandations de vote, l'équipe Gouvernance and Proxy Voting n'applique pas le principe d'une implémentation systématique des conseils des agences de vote. En revanche, l'équipe s'appuie sur un certain nombre d'analyses des agences de votes. Ces analyses sont liées aux résolutions sur lesquelles Generali est amené à se prononcer à l'occasion des Assemblées Générales annuelles ou extraordinaires des entreprises dont Generali est actionnaire.



Une fois que les recommandations de votes ont reçu l'approbation formelle du détenteur des droits de vote, les votes sont traités soit en ligne - via une plate-forme électronique entièrement intégrée - soit par des personnes physiques qui assistent aux Assemblées Générales pour voter formellement et réaliser toute formalité additionnelle qui s'avérerait nécessaire.

Toutes les conclusions des activités de l'équipe de vote de Generali sont collectées dans une base de données interne et interactive, ayant pour objectif, entre autres, la génération de rapports publics et de rapports à la demande.

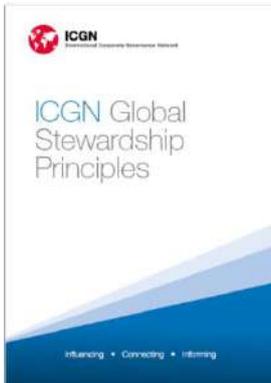
<p>ENTITES LOCALES DU GROUPE (POLITIQUE DE VOTE DU GROUPE)</p>	<p>Les entités locales votent directement sur la base de la politique de vote du Groupe. En ce qui concerne les participations, notamment dans des portefeuilles gérés ou administrés, la formulation des recommandations de vote sur la base de la politique de vote, le processus associé et les rapports post-réunions sont pris en charge par l'équipe responsable de la politique de vote de Generali Investments.</p>
<p>FONDS ET ENTITES N'APPARTENANT PAS AU GROUPE (POLITIQUE DE VOTE DE GENERALI INVESTMENTS ET POLITIQUES DANS LES ENTITES N'APPARTENANT PAS AU GROUPE)</p>	<p>Une délégation totale est directement donnée à Generali Investments (à l'équipe « Governance Proxy Voting ») sur le périmètre du vote pour le compte des Fonds et des entités n'appartenant pas au Groupe. Dans ce cas, les gérants de portefeuilles sont les seuls intervenants.</p>

## RESEAUX ET ENGAGEMENTS



**ICGN**

International Corporate Governance Network



**GENERALI** est membre de l'International Corporate Governance Network (ICGN) dont la mission est de promouvoir les standards de gouvernance d'entreprise, d'actionariat et d'engagement des investisseurs, afin de contribuer au développement de

marchés efficients et d'économies durables à travers le monde.

Generali est convaincu de l'importance de son rôle d'améliorer les standards de gouvernance d'entreprise, à travers la politique de vote et les activités d'engagement. En 2017, Generali a adhéré aux **principes d'actionariat et d'engagement de l'ICGN**, et s'est engagé à respecter et maintenir ses standards en termes de gouvernance d'entreprise.



<https://www.icgn.org/policy>



Generali Investments adhère aux **principes d'actionariat et d'engagement italiens** (Italian Stewardship principles) pour l'exercice des droits de vote dans les entreprises cotées. Ces principes ont été adoptés par le Conseil de l'association Assogestioni en 2015 dans l'objectif de promouvoir le dialogue et

la coopération entre les sociétés de gestion et les émetteurs cotés dans lesquels elles investissent.

Le Code italien d'actionariat et d'engagement s'inspire du Code de la gouvernance externe de l'EFAMA (European Fund and Asset Management Association), et est approuvé par l'EFAMA dont Assogestioni est membre.

Comme indiqué par le principe 3 du Code d'Engagement d'Assogestioni, « la présentation de candidats à l'élection de membres indépendants du conseil des sociétés cotées en bourse, comme représentant des actionnaires minoritaires, également par l'intermédiaire du comité des gestionnaires d'actifs, représente une méthode d'engagement permanente et constructive avec les émetteurs ». En 2017, Generali Investments a soutenu les initiatives d'engagement collaboratif pour la présentation de listes de candidats à l'occasion de 16 assemblées générales.

*Signatory of:*



En 2011, Generali a signé les Principes pour l'investissement responsable (PRI), lancés et soutenus par les Nations Unies. Ces principes ont pour objectif de diffuser et d'intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les évaluations d'investissement, à travers l'application de 6 principes clés.

L'équipe en charge de la politique de vote participe activement à deux groupes de travail initiés par les PRI :

- Groupe de référence sur les principes généraux des PRI (Global Policy Reference Group)
- Objectifs de Développement Durable (ODD) et Engagement Actionnarial

## VUE D'ENSEMBLE DES THEMES DE VOTE

Thèmes	Votes POUR	Votes CONTRE
DROIT DES ACTIONNAIRES	Envoi d'informations préliminaires pour un vote « éclairé » Traitement équitable des actionnaires (principe « une action, un vote »)	Dispositions anti-OPA
CONSEIL D'ADMINISTRATION DES SOCIETES	Séparation des fonctions de président et directeur général Indépendance des membres du Conseil d'administration Représentants du personnel Membres indépendants représentant les actionnaires minoritaires Diversité Comités spécialisés	Administrateurs sans niveau adéquat de compétences professionnelles Cumul excessif de mandats Durée excessive des mandats Nombre excessif de membres au conseil d'administration
POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION	Rémunération intégrant des critères environnementaux et sociaux de long terme et pertinents Rémunération en ligne avec l'évolution de la valeur intrinsèque de l'entreprise Critères quantitatifs et qualitatifs explicites	Indemnités de départ dépassant le seuil admis Décalage avec les meilleures pratiques du marché Régime de retraite complémentaire n'intégrant pas de critères préétablis
AUDIT, COMMUNICATION D'INFORMATIONS ET TRANSPARENCE	Transparence et qualité des informations financières Nomination de commissaires aux comptes présentant les compétences adéquates et exempts de tout conflit d'intérêt	Décharge de responsabilité des administrateurs et des principaux dirigeants lorsque cela ne protège pas les intérêts des actionnaires
REPARTITION DES REVENUS ET OPERATIONS EN CAPITAL	Versement du dividende justifié par une analyse multicritères Actionnariat salarié	Dilutions non justifiées et déséquilibrées de l'actionariat Transaction compromettant la liquidité des actions, l'évaluation des actions ou le principe « une action, un vote »

Pour chacun de ces thèmes, une analyse de chaque résolution est réalisée au cas par cas afin que les principes et objectifs soient cohérents avec les intérêts du Groupe et de ses clients.

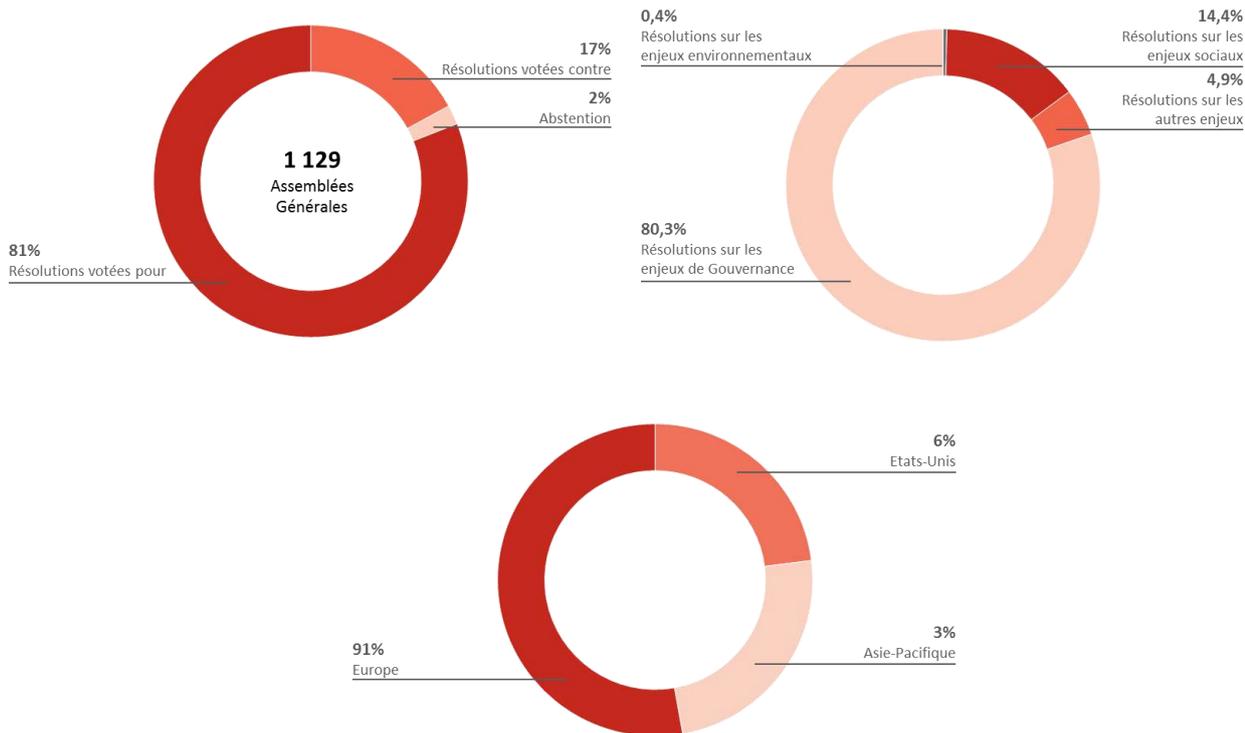
Cette analyse entraîne une prise de position ou une abstention lors du vote en assemblée générale.

### APPLICATION DE LA POLITIQUE DE VOTE EN 2017

L'exercice des droits de vote au cours des assemblées générales auxquelles Generali participe permet d'appuyer ou de promouvoir des propositions pour la diffusion des meilleures pratiques dans les domaines de la gouvernance, de l'éthique des affaires, de la cohésion sociale et de la protection de l'environnement. Generali souhaite encourager les responsables des sociétés dans

lesquelles elle investit à tenir compte de ces enjeux dans leurs activités.

En 2017 Generali a augmenté sa participation aux assemblées générales de plus de 50% par rapport à l'année précédente, ce qui prouve la volonté du Groupe Generali de jouer un rôle actif en soutenant les meilleures pratiques de développement durable.



## ■ EXEMPLES REPRESENTATIFS DE VOTES

Generali Investments a appuyé les résolutions présentées le 7 Juin à **The TJX Companies**, demandant d'intégrer parmi les cadres dirigeants des indicateurs de diversité comme l'une des mesures de performance pour le Chief Executive Officer (CEO) dans le cadre de son plan d'incitation à long terme.

De la même façon, Generali Investments a appuyé les résolutions déposées à l'assemblée générale de **Discovery Communication** le 19 Mai, concernant l'intégration de critères sociaux et environnementaux dans le mode de rémunération des dirigeants.

La voix des investisseurs permet d'obtenir des impacts positifs comme le montre par exemple l'appui aux propositions pressant **Exxon Mobil** et **Occidental Petroleum** d'améliorer la transparence de ces entreprises vis-à-vis des risques et opportunités liés au climat. En 2017, nombre d'entreprises internationales cotées des secteurs du gaz et du pétrole ont décidé de publier leurs analyses sur les risques liés au climat, poussées par de nombreux investisseurs actifs qui ont coordonné leurs activités de politique de vote et d'engagement.

Lors de l'assemblée générale de **Royal Dutch Shell Plc**, Generali Investments a voté en faveur de la proposition des actionnaires demandant de publier un rapport incluant des objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) alignés avec l'Accord de Paris sur le climat.

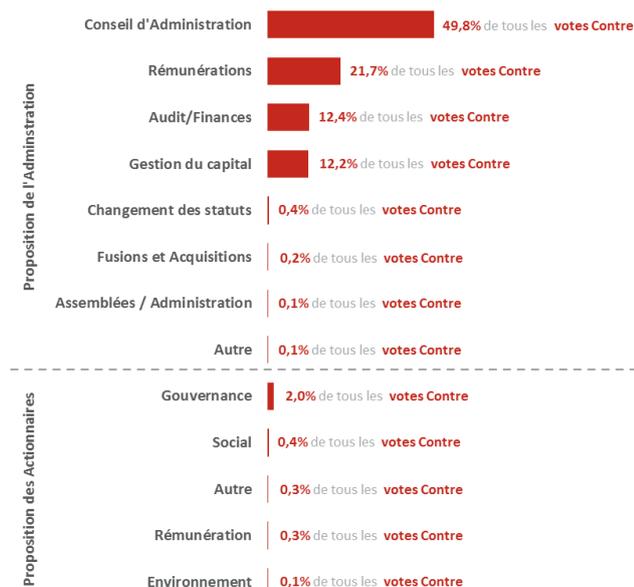
## ■ VOTES DISSIDENTS

Generali exprime un avis négatif quand certains critères de gestion de l'entreprise ne sont pas satisfaisants notamment en termes de traitement équitable des droits des actionnaires, de mécanismes anti-OPA, de durabilité dans la composition du conseil d'administration, de

transparence ou encore de qualité de l'information financière.

En 2017 parmi toutes les résolutions votées, 19% représentaient des votes dissidents (contre ou abstention).

## Répartition des Votes Contres en 2017



**Conseil d'administration** ► Durant la période de vote 2017, l'élection et la révocation des organes directeurs ont été les sujets les plus discutés, représentant 48,9% de l'ensemble des résolutions à l'agenda des sociétés émettrices.

Le taux de vote dissident lié à l'évaluation du conseil d'administration est de 17,9%.



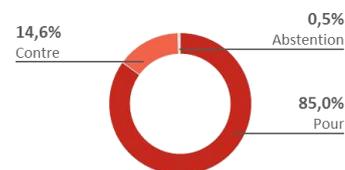
Generali attend un conseil d'administration efficace qui démontre une capacité de jugement, d'initiative, de réactivité et d'excellence opérationnelle. Une forte attention est portée sur la séparation des fonctions entre directeur général et président(e) du conseil d'administration, Generali s'attendant à ce que le président du conseil s'efforce de promouvoir une communication ouverte, une collaboration et des débats nécessaires dans le processus de prise de décision.

Pour évaluer l'élection des membres du conseil d'administration, une attention particulière est portée sur leurs expertises, compétences, aptitudes et expériences. En effet, le Conseil se doit de représenter, dans son ensemble, un équilibre dans la diversité, l'expertise, les compétences, l'aptitude, l'expérience et les perspectives afin de répondre aux besoins stratégiques de l'entreprise.

Generali pousse les entreprises à publier le plus d'informations possibles en ce qui concerne les

procédures internes, permettant ainsi d'évaluer les compétences, aptitudes et la diversité du Conseil, et d'expliquer les plans de succession et de renouvellement du Conseil.

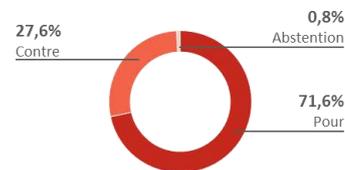
**Audit/Finances** ► Un audit annuel indépendant et qualifié doit être réalisé afin de s'assurer que les états financiers expriment une représentation juste de l'entreprise au bénéfice du Conseil et de l'ensemble des actionnaires.



Lors de la prise en compte de l'évaluation de la nomination des commissaires aux comptes, Generali considère que tout service autre que l'audit fourni par l'auditeur externe, et les frais afférents, ne doit compromettre l'indépendance de l'auditeur.

**Rémunérations** ► Le taux de votes dissidents de Generali lors de l'évaluation des systèmes de rémunération est de 27,6%.

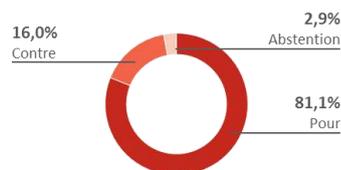
Generali estime qu'il est essentiel, pour assurer une création de valeur sur le long terme pour l'entreprise et garantir au mieux la protection des intérêts des actionnaires, d'aligner les indicateurs de performances (KPI) et une rémunération incitative, ainsi que la publication de critères qualitatifs et quantitatifs inclus dans le plan d'intéressement à long terme.



En Europe, suite à l'amendement de la directive 2017/028 ayant trait au droit des actionnaires, ceux-ci auront le droit de voter sur la politique de rémunération des administrateurs au moins une fois tous les quatre ans, bien que les Etats membres aient la possibilité de rendre cette résolution sur la rémunération obligatoire ou facultative.

Seul un vote consultatif sur le rapport annuel de rémunération des émetteurs Européens sera exigé. Les critères de performance liés à la rémunération variable se devront d'être à la fois financiers et extra-financiers, incluant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

**Gestion du capital** ► Generali estime que les augmentations de capital doivent être justifiées d'un point de vue stratégique et équilibrées d'un point de vue financier, car elles peuvent mener à une dilution trop importante de l'actionnariat.



### Exemples représentatifs de votes dissidents

Generali Investments n'a pas exprimé de vote favorable pour la nomination de certains administrateurs à l'assemblée générale d'**Altran Technologies** du fait d'un taux d'indépendance qui n'était pas en ligne avec la politique de vote de Generali.

Generali s'est engagé à exprimer sa voix dans les assemblées générales, comme par exemple lors des assemblées de **Toyota motor corporation**, **TDK corporation** et **Sony Corporation** lors desquelles Generali Investments a exprimé un vote négatif pour l'élection de certains administrateurs du fait d'un manque d'indépendance.

Generali Investments a exprimé un vote négatif pour l'élection des personnes cumulant le rôle de président et de directeur général aux assemblées générales d'**Autozone, Inc.**, **Halliburton Company** et **the Boeing Company**.

Lors de l'assemblée générale de **BKS Bank**, Generali Investments a voté contre la proposition d'approuver une augmentation de capital. Le management aurait en effet été autorisé à émettre des actions pouvant représenter jusqu'à 21,1% du capital-actions ordinaire, dépassant ainsi le seuil défini dans la politique de vote 2017 de Generali.

A titre d'exemple, étant donné le fort potentiel de dilution et la possibilité pour l'entreprise de restreindre le droit de préemption sans l'accord des actionnaires, Generali Investments a voté contre une résolution soumise par l'entreprise turque **Koc Holding A.S.** demandant d'amender la section de l'article concernant l'autorisation de procéder à des augmentations de capital.

A titre d'exemple, Generali Investments n'a pas exprimé de vote favorable pour la nomination de l'auditeur lors de l'assemblée générale de l'entreprise espagnole **Axiare patrimonio socimi S.A.**

Generali Investments n'a pas exprimé de vote favorable pour l'approbation des comptes et états financiers pour l'année fiscale 2017 lors de l'assemblée générale de **Toshiba Corporation**, l'auditeur indépendant de l'entreprise n'ayant pu fournir une opinion d'audit non assortie de réserve du fait de questions résiduelles mais importantes sur les comptes de Westinghouse et ses filiales.

Du fait d'un manque de divulgation d'information concernant les indicateurs et objectifs, et l'aspect inapproprié des conditions des plans d'incitation de long terme, Generali Investments a désapprouvé la politique de rémunération présentée par **Dassault Aviation** lors de l'assemblée générale annuelle.

De plus, un manque de publication d'indicateurs et de conditions de performance auxquels sont liés les plans de long terme de l'entreprise, et des indemnités de départ excessives furent les causes pour lesquelles Generali Investments a décidé de voter contre la rémunération de Didier Truchot, président et directeur général, lors de l'assemblée générale d'**Ipsos**.

Generali Investments a décidé de désapprouver la proposition d'indemnité de départ de **Fineco Bank** puisqu'elle n'a pas été considérée comme faisant partie des bonnes pratiques de donner la possibilité au board d'accorder des primes discrétionnaires dépassant le maximum autorisé.

## CONVICTIONS DE GENERALI EN MATIERE D'ISR

### VISIONS ET CONVICTIONS ISR

En tant qu'un des acteurs mondiaux du secteur de l'assurance, Generali affiche des convictions profondes en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) :

- Le métier d'assureur revêt une fonction sociale ;
- La prévention et la gestion des risques sont au cœur de l'activité d'assurance ;
- La mission de créer de la valeur tout en préservant le capital.

Ces convictions s'appliquent aussi aux investissements et Generali porte une grande attention à la gestion durable des actifs depuis 2006, date à laquelle il a été décidé d'employer un filtre éthique dans le cadre des investissements.

L'engagement du Groupe Generali repose sur la conviction que :

- La prise en compte des risques et leur anticipation sont au cœur du métier d'assureur ;
- La prévention des principaux risques systémiques est un facteur clé permettant de préserver le capital et de créer de la valeur.

L'ISR est une stratégie d'investissement à moyen terme qui intègre, en complément de l'analyse financière, des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Pour Generali, un investissement socialement responsable répond aux objectifs suivants :

- Créer de la valeur pour les investisseurs et pour l'ensemble de la société ;
- Suivre une stratégie d'investissement axée sur une perspective de moyen à long terme ;
- Sélectionner des entreprises à partir d'une méthodologie rigoureuse de filtrage sur la base de critères liés à l'environnement, aux aspects sociaux et à la gouvernance.

L'ISR permet aux investisseurs d'avoir un rôle plus proactif au sein de l'économie et dans leur façon d'investir dans les entreprises, sans pour autant renoncer à la performance financière. Cette approche est créatrice de valeur ajoutée en sélectionnant les entreprises et en générant de meilleures performances sur le long terme.

L'analyse minutieuse de critères extra-financiers ESG permet de renforcer la gestion des risques au sens global du terme.

L'engagement de Generali en faveur de l'ISR et sa promotion se traduit dans de nombreuses initiatives :

- En tant que signataire du Global Compact de l'ONU et de ses Principes d'Investissement Responsable (PRI), Generali rend compte de ses activités dans un rapport annuel de développement durable et s'engage à respecter totalement les lignes qui y sont établies
- Generali est membre du Forum Européen de la Finance Durable (EUROSIF) et de ses équivalents en France (FIR), en Italie (FFS) et en Espagne (Spainsif) : ces groupes de travail rassemblent les acteurs les plus importants de l'univers de l'investissement responsable en Europe.
- Generali est membre du Réseau mondial de la gouvernance d'entreprise (International Corporate Governance Network), qui s'est fixé pour mission de promouvoir des normes efficaces de gouvernance et de conduite des affaires en matière d'investissement en vue de contribuer au développement de marchés efficaces et d'économies durables à travers le monde.



<http://integratedreport2017.generalicom/en>

## APPROCHE ISR DE GENERALI INVESTMENTS

L'approche ISR repose sur 3 grands piliers :

- **Exclusion** : application du filtre éthique du Groupe Generali afin d'éviter les risques de réputation issus de l'exposition à des activités sujettes à controverse ;
- « **Best effort** » : méthodologie interne « SARA » (Sustainable Analysis of Responsible Asset) pour sélectionner les entreprises qui affichent des améliorations en matière de conformité ESG ;
- **Engagement** : dialogue continu avec les entreprises et suivi. Le dialogue avec les dirigeants des entreprises constitue la meilleure manière de contribuer à l'amélioration de leurs comportements et pratiques en matière d'ESG.

Il est raisonnable de supposer que les entreprises les mieux positionnées pour répondre aux enjeux ESG sont celles qui devraient le plus en profiter et générer des performances supérieures à la moyenne de son secteur d'activité, à moyen et à long terme.

Actuellement, la méthodologie d'analyse des investissements socialement responsables est appliquée dans trois mandats et deux fonds ISR représentant 37,2 milliards d'euros d'actifs gérés par Generali Investments (GI) pour le compte de Generali France. L'analyse ISR est appliquée à 76 % des actifs financiers de ces trois mandats, dont 90 % au moins sont conformes à l'approche ISR du Groupe. Les 24 % restants ne sont pas couverts (fonds de fonds, émetteurs situés en-dehors d'Europe, sociétés non cotées).

## RESSOURCES ISR DE GENERALI INVESTMENTS

L'équipe de Recherche ISR de GI regroupe cinq analystes ISR dédiés. L'équipe a été créée en 2010 et a développé sa propre méthodologie de sélection et base de données d'investissements ESG (SARA).

Les gérants sont en charge de la construction des portefeuilles, de la sélection des titres, de la performance et de la supervision continue des fonds.

Les gérants de fonds et l'équipe ISR interagissent régulièrement pour discuter des secteurs et entreprises analysés (dans l'indice MSCI Europe mais aussi dans le cadre de revues ponctuelles de titres hors indice de référence ou de thématiques / sous-thématiques ESG spécifiques).

Cette approche intégrée favorise la communication entre l'équipe Actions thématiques (également chargée de l'analyse des secteurs de l'indice MSCI Europe) et les analystes ISR, en leur permettant de partager leurs meilleures idées et leurs perspectives.

***L'équipe de Recherche ISR travaille indépendamment de la fonction Investissement.***

Toutes les recherches ESG sont mises à disposition de la fonction Investissement.

Voici le lien du code de transparence de Generali Investments sur le site français Eurosif (FIR) :



<http://www.frenchsif.org/isr-esg/membre/generali-investments/>

## LE FILTRE ETHIQUE DU GROUPE

Le Groupe Generali applique un filtre éthique à tous ses investissements directs depuis 2006 (pour les placements en actions et en obligations d'entreprises) et la dernière révision de cette méthodologie a eu lieu fin 2016.

Le filtre éthique du Groupe est actuellement appliqué à plus de 345 milliards d'euros d'actifs

gérés au niveau du Groupe, dont 80 milliards d'euros pour Generali France.

L'**objectif** du filtre éthique du Groupe est d'identifier les éléments suivants :

- **Liste d'émetteurs prohibés** : Les émetteurs dont les pratiques ESG ne répondent plus aux

exigences minimales du Groupe en matière de gestion responsable sont exclus de l'univers d'investissement (30 entreprises fin 2017) ;

- **Liste d'émetteurs à haut risque** : Les émetteurs risquant d'exposer le Groupe à un risque de réputation dû à leur possible implication dans des domaines sensibles en matière d'ESG font l'objet d'une surveillance étroite (38 entreprises fin 2017).

Dans ces listes sont ainsi répertoriés les actifs émis par des sociétés qui :

- Produisent des armes qui violent les principes humanitaires fondamentaux à travers leur utilisation normale (bombes à fragmentation, mines antipersonnel, armes nucléaires<sup>3</sup>,...);
- Sont impliquées dans des violations graves ou systématiques des droits de l'Homme ;
- Sont impliquées dans des dommages environnementaux graves ;
- Sont impliquées dans des affaires de corruption flagrante et avérée.

Ce filtre, à portée internationale, repose sur le suivi des critères ESG effectué par un fournisseur externe, Vigeo/Eiris. Le périmètre d'investissement est international. Vigeo/Eiris est un prestataire externe dont les services permettent un suivi continu des émetteurs au regard des enjeux ESG. Ce périmètre couvre approximativement 5 000 émetteurs à travers le monde. Le premier filtrage effectué sur 5 000 sociétés a identifié que 117 avaient un lien avec des sujets controversés. Ces 117 sociétés font l'objet d'une analyse plus

approfondie étayée par d'autres sources, afin de valider ou d'invalider les controverses soulevées.

Avec l'appui des travaux de Vigeo/Eiris, l'équipe ISR effectue une analyse détaillée du risque ESG des controverses susceptibles d'enfreindre les critères des directives d'investissement responsable du Groupe.



[http://www.generali.com/doc/jcr:faeb6f3e-8913-407b-a743-53861d4bd8e3/lang:en/Responsible\\_Investment\\_Guideline.pdf](http://www.generali.com/doc/jcr:faeb6f3e-8913-407b-a743-53861d4bd8e3/lang:en/Responsible_Investment_Guideline.pdf)

En fonction de la nature des controverses identifiées, plusieurs méthodologies peuvent être utilisées :

- **Situation 1 : Armes controversées**  
Le filtre est basé sur le degré d'implication de la société et la catégorie des armes controversées à partir des traités internationaux concernés
- **Situation 2 : Autres problématiques ESG (violation grave ou systématique des droits de l'Homme, graves dégâts environnementaux et/ou corruption flagrante et avérée)**  
L'inclusion de l'émetteur sur la liste des émetteurs prohibés ou des émetteurs à haut risque va dépendre d'un score attribué par un système de notation. Pour ces types de controverse, un tableau de risques comprenant neuf questions relatives aux risques matériels, risques de réputation et risques juridiques, a été créé. Chaque société obtient une note à chaque question.

<sup>3</sup> Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est un traité international visant à empêcher l'usage accru d'armes nucléaires, à promouvoir la coopération dans l'usage pacifique de l'énergie nucléaire et à parvenir au désarmement nucléaire. Seul accord international contraignant destiné à désarmer les pays en possession de l'arme nucléaire, ce traité n'interdit cependant pas expressément ni formellement la fabrication d'armes nucléaires.

## Grille d'analyse des risques

### Risques matériels

Q1/ Quel est l'impact sur la performance financière ?	Chiffre d'affaires, ventes, bénéfices, etc.
Q2/ Quel est l'impact sur la cotation de marché ?	Cours de l'action / note de solvabilité du crédit
Q3/ Quel est l'impact sur la stratégie de l'entreprise ?	Évolution de la réglementation, des exigences des clients

### Risques de réputation

Q1/ Quel est l'impact sur la société civile ?	Réactions des parties prenantes telles que les ONG, la population locale, les employés, etc.
Q2/ Quel est l'impact médiatique ?	Nombre de citations, mots associés, durée de la couverture médiatique
Q3/ Quel est l'impact sur l'image de marque ?	Ventes, « star system »

### Risques juridiques

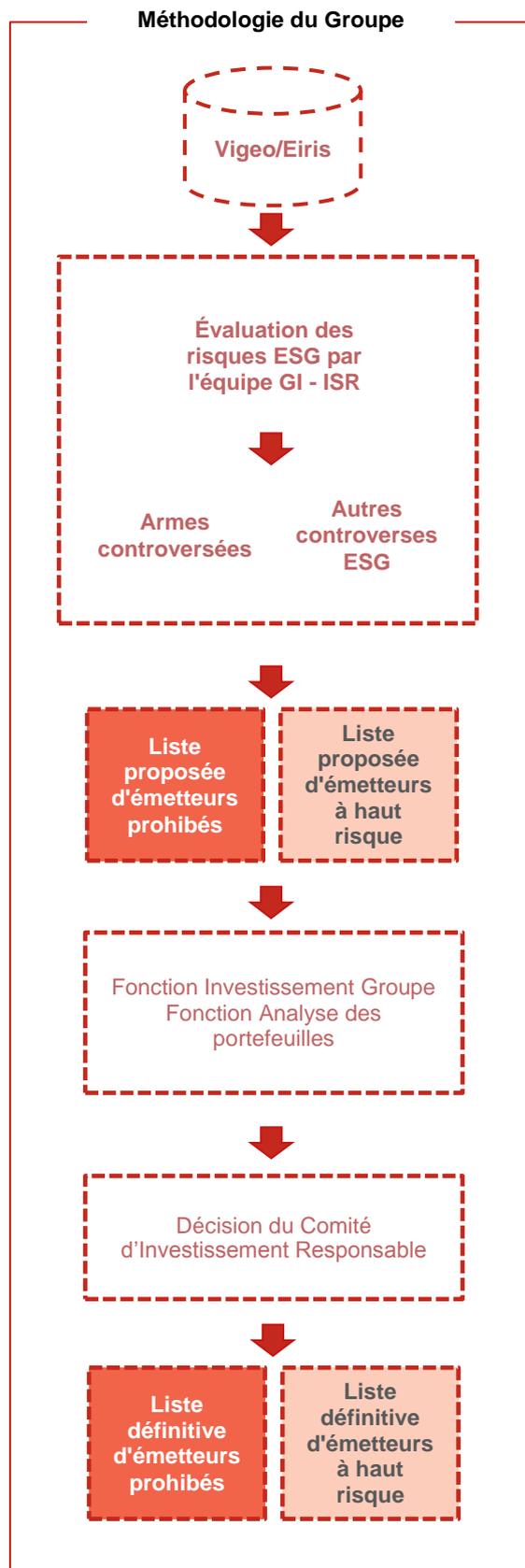
Q1/ Quel est le risque de poursuites judiciaires ?	Provisions
Q2/ Quel est le risque d'actions collectives ?	Possibles amendes et amendes déjà infligées par un tribunal
Q3/ Quels pourraient être les frais induits ?	Sanctions légales (amendes, immobilisation, coûts de remédiation, etc.)

Le filtre éthique du Groupe est actualisé :

- Au moins deux fois par an ;
- À chaque controverse importante (système d'alerte).

L'équipe ISR assure un suivi quotidien des événements ESG.





## L'APPROCHE ESG DANS LES FONDS ISR

### OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES

Pour les obligations gouvernementales, Generali Investments fait appel aux services de Sustainalytics, qui fournit une analyse ESG de tous les pays émetteurs et les classe après attribution d'une note (A, B, C, D ou E).

Sustainalytics utilise notamment comme critères des indicateurs de la corruption, de la qualité des réglementations et du système éducatif, du respect

des droits de l'Homme, de l'égalité, de la gestion de l'énergie, de la pollution, etc.

Ces données sont mises à jour sur une base trimestrielle.

Generali Investments considère que les pays obtenant une note minimale de C remplissent les critères nécessaires pour être des investissements socialement responsables.

### ACTIONS ET OBLIGATIONS D'ENTREPRISES

Avec l'appui de sa méthodologie interne SARA, Generali prête une attention particulière aux entreprises démontrant des efforts d'amélioration pour respecter les critères ESG. Celles-ci devraient en effet surperformer, pour les raisons suivantes :

- Elles auront mis en place des mesures préventives évitant des procès coûteux dans les domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance ;
- Elles seront mieux placées pour bénéficier des tendances démographiques, réglementaires et environnementales à long terme.

L'analyse des risques ESG balaye l'univers de l'indice MSCI Europe, qui représente au total 473 émetteurs. Les gérants de portefeuille ont aussi la possibilité de demander une analyse ad-hoc pour des émetteurs non couverts (souvent des petites ou moyennes capitalisations n'appartenant pas à l'indice MSCI).

Au total, cette couverture inclut 495 émetteurs. Parmi eux, 42,2% ne sont pas retenus pour les fonds ISR : un des taux d'exclusion les plus élevés du marché.

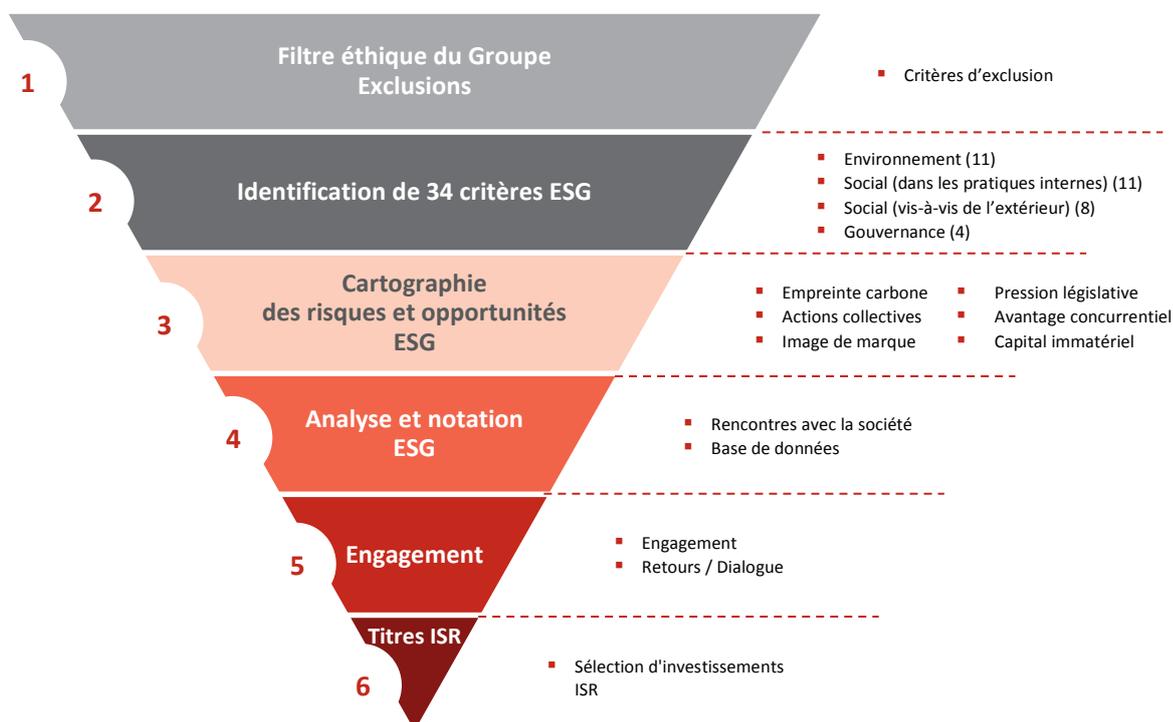
Fonds	Label / Certification	Note de Durabilité MORNINGSTAR*
GIS SRI European Equity	Label ISR (France)	5 globes
GIS SRI Ageing Population	Label ISR (France) Label FNG - Novethic (2 étoiles)	5 globes

\* Au 31/12/2017

En plus de ses deux OPC actions ISR (GIS SRI European Equity et GIS SRI Ageing Population), Generali Investments gère trois mandats ISR pour le compte de la compagnie d'assurance-vie Generali Vie.

## Méthodologie SARA

Cette méthodologie en six étapes couvre tous les enjeux et thématiques ESG.



Source : Generali Investments, décembre 2017

### ÉTAPE 1 : FILTRE ETHIQUE DU GROUPE (VOIR CI-DESSUS)

### ÉTAPE 2 : IDENTIFICATION DES CRITERES ESG ET DES ENJEUX CONCERNES

Pour les fonds ISR, après le filtre éthique du Groupe, une méthodologie ESG complémentaire est appliquée en vue d'identifier les entreprises responsables.

Un cadre ESG est d'abord établi de manière à identifier les enjeux ESG qui concernent chaque entreprise. Ce cadre définit 34 critères groupés en quatre grandes sections : Environnement (11),

Social (dans les pratiques internes) (11), Social (vis-à-vis de l'extérieur) (8) et Gouvernance (4).

La gouvernance est un critère commun aux 28 secteurs couverts par l'analyse.

Les autres thématiques importantes sont identifiées avec une matrice des risques propres à chaque secteur.

### 34 critères / thèmes ESG

Section	Catégorie	Sous-catégorie	Thème
Environnement	Environnement	Conception des produits	Finalité
			Utilisation et obsolescence
		Utilisation de ressources naturelles	Achats et consommation
			Air (sauf gaz à effet de serre)
		Gaz à effet de serre	Gaz à effet de serre
			Terre
			Eau
			Gestion des déchets
			Biodiversité
		Écosystème	Transports
			Perturbations de l'environnement local

Section	Catégorie	Sous-catégorie	Thème	
Social <i>(vis-à-vis de l'extérieur)</i>	Marché	Sécurité	Sécurité	
		Qualité	Qualité	
		Produits et services « verts »	Produits et services « verts »	
		Accès & usage responsable	Accès & usage responsable	
	Social	Concurrence déloyale	Concurrence déloyale	
		Impact sur la communauté	Impact sur la communauté	
		Problèmes d'éthique	Corruption	
Social <i>(dans les Pratiques internes)</i>	Emploi	Droits de l'Homme	Liberté d'association	
			Travail des enfants	
			Travail forcé	
			Diversité	
		Conditions de travail	Hygiène et sécurité	
			Conditions de travail	
			Rémunération	Salaires et avantages
			Gestion de carrière	Gestion de carrière
	Dialogue social	Dialogue social		
	Chaîne d'approvisionnement	Conditions environnementales		
Conditions d'emploi				
Gouvernance d'entreprise	Gouvernance d'entreprise	Gouvernance d'entreprise	Composition et fonctionnement du Conseil d'administration	
			Droits des actionnaires	
			Rémunérations	
			Communication financière et contrôles externes	

Source : Generali Investments, décembre 2017

### Thématiques propres à chaque secteur

Secteur	Thématique Propre
Compagnies Aériennes, Fret Aérien et Logistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement : Gaz à effet de serre, Biodiversité</li> <li>• Social (pratiques internes) : Hygiène et sécurité, Dialogue social</li> <li>• Social (vis-à-vis de l'extérieur) : Qualité, Impact sur la communauté</li> </ul>
Automobiles et Composants Automobiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement : Gaz à effet de serre, Biodiversité</li> <li>• Social (pratiques internes) : Gestion de carrière</li> <li>• Social (vis-à-vis de l'extérieur) : Produits et services « verts », Sécurité, Ethique</li> </ul>
Construction et Ingénierie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement : Gaz à effet de serre, Biodiversité, Perturbations de l'environnement local</li> <li>• Social (pratiques internes) : Hygiène et sécurité, Ressources humaines</li> <li>• Social (vis-à-vis de l'extérieur) : Produits et services « verts », Éthique</li> </ul>
Matériaux de Construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement : Gaz à effet de serre, Biodiversité</li> <li>• Social (pratiques internes) : Conditions de travail, Dialogue social</li> <li>• Social (vis-à-vis de l'extérieur) : Produits et services « verts », Corruption</li> </ul>
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement : Gaz à effet de serre</li> <li>• Social (vis-à-vis de l'extérieur) : Sécurité, Impact sur la communauté, Corruption</li> </ul>

Secteur	Thématique Propre
Hôtels, Restaurants et Loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement : Gaz à effet de serre, Achats et consommation</li> <li>• Social (pratiques internes) : Conditions de travail</li> <li>• Social (vis-à-vis de l'extérieur) : Sécurité, Impact sur la communauté</li> </ul>
Produits Domestiques et de Soins Personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement : Achats et consommation, Gaz à effet de serre</li> <li>• Social (pratiques internes) : Conditions d'emploi dans la chaîne d'approvisionnement, Conditions environnementales de la chaîne d'approvisionnement</li> <li>• Social (vis-à-vis de l'extérieur) : Sécurité, Produits et services « verts »</li> </ul>
Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement : Finalité, Gestion des déchets</li> <li>• Social (vis-à-vis de l'extérieur) : Sécurité, Qualité, Accès &amp; usage responsable, Concurrence déloyale</li> </ul>
Médias	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement : Achats et consommation</li> <li>• Social (pratiques internes) : Gestion de carrière</li> <li>• Social (vis-à-vis de l'extérieur) : Impact sur la communauté, Sécurité, Corruption</li> </ul>

Source : Generali Investments, décembre 2017

### Pourcentage de thèmes environnementaux et sociaux spécifiques analysés dans chaque secteur

Secteur	% Environnement	% Social (vis-à-vis de l'extérieur)	% Social (pratiques internes)
Compagnies Aériennes, Fret Aérien et Logistique	33	33	33
Automobiles et Composants Automobiles	33	50	17
Construction et Ingénierie	43	29	29
Matériaux de Construction	33	33	33
Énergie	25	75	0
Hôtels, Restaurants et Loisirs	40	40	20
Produits Domestiques et de Soins Personnel	33	33	33
Santé	33	67	0
Médias	25	50	25
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>44</b>	<b>22</b>

Source : Generali Investments, décembre 2017

Generali Investments a mis au point sa propre méthodologie d'évaluation de la gouvernance de chaque émetteur, afin de définir celle-ci le plus précisément possible. Cette évaluation repose sur l'analyse des données de gouvernance fournies par

des prestataires externes (MSCI, ECGS) et sur l'étude de la documentation habituelle mise à disposition par les entreprises (compte-rendus d'Assemblée Générale, rapports de gouvernance, etc.).

### ÉTAPE 3 : CARTOGRAPHIE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS ESG

Les 34 critères identifiés pendant l'Étape 2 sont passés en revue au regard des risques et opportunités ESG pour chaque secteur, sur la base de 6 types de risques/opportunités évalués sur une échelle de 0 à 9.

Chaque thématique peut donc obtenir une note maximale de 54.

Les thématiques doivent obtenir une note minimale de 27 pour être retenues dans l'analyse sectorielle.

Un risque peut être défini comme étant la combinaison de la probabilité d'un événement et de ses conséquences. On évalue ses conséquences financières, directes et indirectes. Le poids des risques et opportunités extra-financiers permet d'estimer leur impact sur l'entreprise.

## Risques et opportunités ESG utilisés dans le cadre de la matrice de risque

Risques / Opportunités	Description
Risques de réputation et d'atteinte à l'image de marque	Dégradation de l'image de marque et de la réputation de l'entreprise due à un changement dans la perception du marché, avec un impact négatif sur la capacité de création de revenus.
Pression législative	Interventions des pouvoirs publics en vue de réglementer les activités de l'entreprise
Actions collectives	Coûts directs et indirects de poursuites engagées collectivement contre l'entreprise
Avantage concurrentiel	Innovation technologique ou managériale permettant à l'entreprise de répondre aux attentes du marché
Capital immatériel	Valeur du capital intangible (propriété intellectuelle, savoir-faire des équipes, etc.)
Impact carbone	Estimation du prix de négociation du carbone pour l'entreprise

Source : Generali Investments, décembre 2017

Remarque : 28 secteurs sont couverts (3ème niveau de la classification MSCI).

### ■ EVOLUTION DES THEMATIQUES ESG SECTORIELLES AU FIL DU TEMPS - SECTEUR DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Les critères sont revus par l'équipe ISR tous les 30 mois afin d'identifier les nouvelles thématiques ESG par secteur et de savoir comment les principales thématiques évoluent en fonction des nouvelles inquiétudes et/ou de la manière dont les problèmes ont été traités.

Secteur	Thématiques propres		
	Première revue (2012-2013)	Deuxième revue (2014-2015)	Troisième revue (2016-2017)
Matériaux De Construction	Gaz à effet de serre Biodiversité Conditions de travail Concurrence déloyale Air (sauf gaz à effet de serre)	Gaz à effet de serre Biodiversité Hygiène et sécurité Gestion des déchets Concurrence déloyale Air (sauf gaz à effet de serre)	Gaz à effet de serre Biodiversité Conditions de travail Dialogue social Produits et services « verts » Corruption

Source : Generali Investments, décembre 2017

### ■ THEMATIQUES PROPRES ET IMPORTANCES - SECTEUR DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Thématiques propres	Principaux sujets	Importance
Environnement Gaz à effet de serre (GES)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Changement climatique</li> <li>Régulation carbone</li> <li>Efficacité énergétique</li> </ul>	<p>Avec l'augmentation continue des prix de l'énergie, la demande des clients pour des solutions basse énergie est en croissance.</p> <p>Avec le nouveau cadre légal Européen, les constructions auront l'obligation de devenir plus durables et respectueuses de l'environnement.</p> <p>De part le poids des bâtiments dans les émissions mondiales de GES (autour de 35%), l'amélioration de leur efficacité est un pas essentiel pour atteindre les objectifs contre le changement climatique.</p>

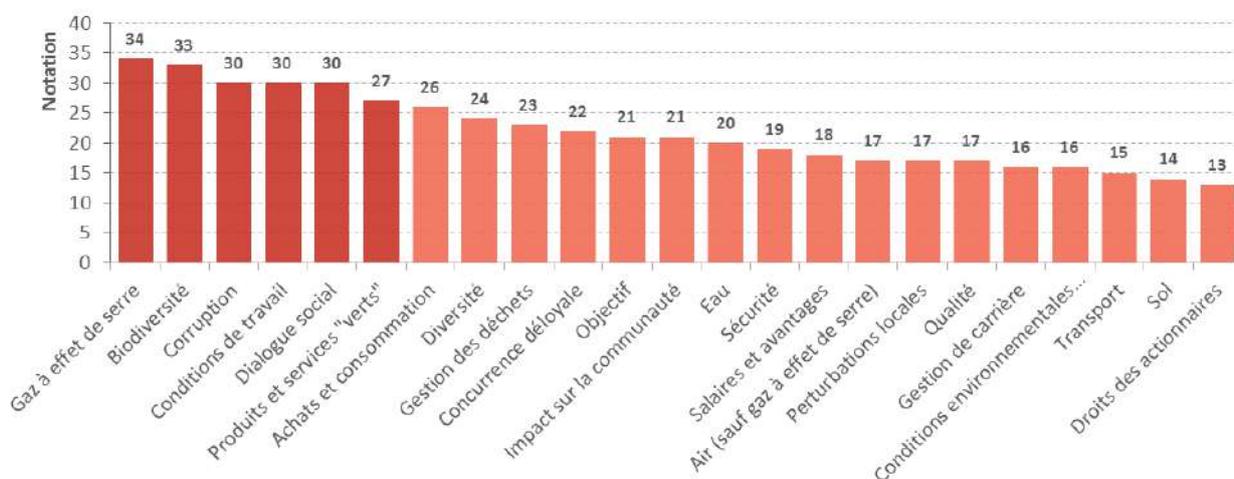
	Thématiques propres	Principaux sujets	Importance
Environnement	Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact sur l'environnement</li> <li>• Emissions dans l'air</li> <li>• Prélèvement d'eau</li> <li>• Gestion des déchets et recyclage</li> </ul>	<p>Le non respect des standards légaux peut mener à d'importantes amendes liées à l'environnement alors que les nouveaux codes miniers entrent en vigueur.</p> <p>Une entreprise connaît actuellement un moratoire de 3 ans suite à une gestion de la biodiversité inappropriée.</p> <p>Procédures de fermeture de carrières : Le financement en capital doit prendre en compte les enjeux relatifs à la fin de vie des carrières – 2% du chiffre d'affaires provisionné pour assumer les coûts de réhabilitation.</p> <p>Standards sur la qualité de l'air : De nouvelles règles en Europe, Amérique du nord, et en Chine imposent la réduction de l'intensité de NOx, SOx et de poussière par tonne de ciment / granulats. Ces standards pourraient s'étendre (reste de l'Asie, Afrique) et obliger les entreprises à de coûteuses mises en état de leurs usines.</p>
			<p>La capacité à diminuer le risque de maladies professionnelles est importante pour améliorer la réputation de l'entreprise, réduire le manque de travailleurs qualifiés, empêcher de coûteux procès.</p> <p>Le secteur a le bilan le plus lourd en ce qui concerne la sécurité. Cependant, il est crucial d'obtenir de nouvelles licences d'exploitation, et d'assurer la continuité des opérations. La sécurité devient une question de plus en plus difficile avec le développement des activités dans les pays émergents.</p>
Social (pratiques internes)	Conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation du capital humain</li> <li>• Réduction de la pénibilité et du travail illégal</li> <li>• Hygiène et sécurité</li> </ul>	<p>Avec la fin du cycle de croissance en 2007, le secteur a dû faire face à des surcapacités et n'a pas eu d'autres options que de restructurer. Depuis 2008, plus de 8 millions d'emplois ont été supprimés, la plupart dans les marchés mûrs. Cela représente environ 5 à 6% du nombre total d'emplois dans le secteur.</p> <p>C'est le secteur qui recourt le plus à la flexibilité avec moins de 70% de travailleurs permanents.</p>
	Dialogue Social	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surcapacité et faible niveau de la demande dans les marchés mûrs</li> <li>• Restructuration massive durant les dernières années</li> <li>• Flexibilité / travail</li> </ul>	<p>L'analyse du cycle de vie des bâtiments met en évidence que 80% des émissions ont lieu durant la phase d'utilisation du bâtiment, ce qui signifie que la plus grande réduction potentielle de CO<sub>2</sub> est durant la vie du bâtiment. La performance CO<sub>2</sub> d'un bâtiment dépend grandement des caractéristiques et de la qualité des matériaux de construction choisis. Les producteurs de matériaux de construction ont des opportunités / problèmes résultants de la demande importante pour des matériaux de construction « verts ».</p>
Social (vis-à-vis de l'extérieur)	Produits et Services « Verts »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Empreinte tout au long du cycle de vie</li> <li>• Efficacité énergétique</li> </ul>	<p>La consolidation significative du secteur augmente le risque de comportements non-éthiques. Avec des réglementations plus strictes, les amendes peuvent atteindre 7% du chiffre d'affaires annuel. Les entreprises doivent alors mettre en place des systèmes de contrôle interne rigoureux, particulièrement avec l'augmentation de la demande dans les pays émergents. De récents cas rappellent que le secteur est toujours très exposé à un risque important.</p>
	Corruption	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention des abus de marché</li> <li>• Marché oligopolistique</li> </ul>	

Source : Generali Investments, décembre 2017

## ■ NOTATION DE THEMATIQUES SECTORIELLES – SECTEUR DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Le graphique ci-dessous représente les 6 thématiques les plus importantes pour ce secteur (dont la note est donc supérieure ou égale à 27) :

Gaz à effet de serre / Biodiversité / Conditions de travail / Dialogue social / Produits et services « verts » / Corruption



Source : Generali Investments, décembre 2017

### ÉTAPE 4 : ANALYSE ESG

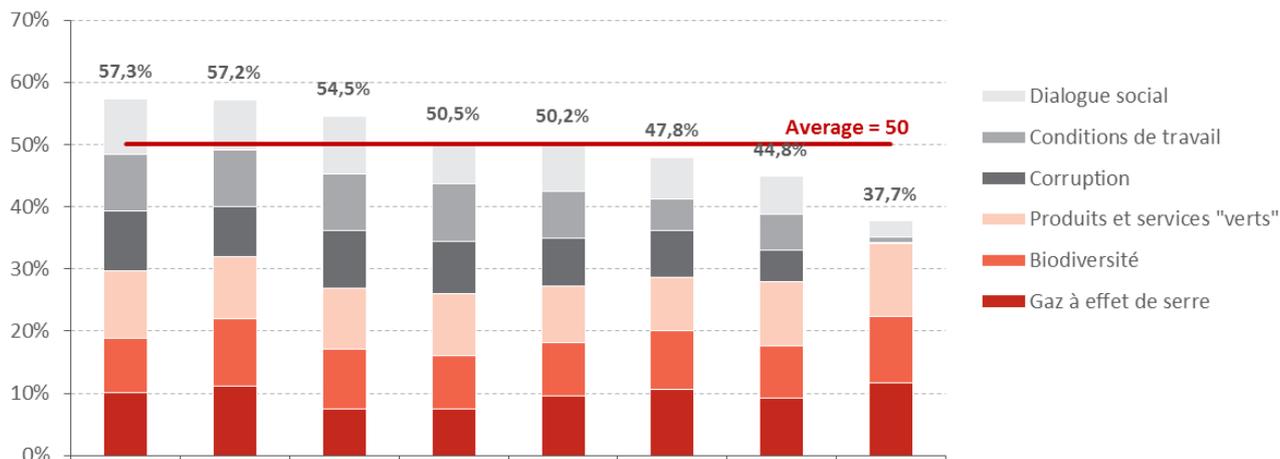
L'analyse et la notation des entreprises facilitent l'identification de celles qui réalisent les « Best Efforts » ou meilleurs efforts en matière de gestion des principaux risques ESG identifiés au niveau de leur secteur, et permettent d'évaluer l'évolution de leur comportement et de leur conformité ESG au fil du temps. Toutes les entreprises de l'univers analysé (495) sont contactées, et les analystes complètent leur perspective avec les recherches de fournisseurs externes : Sustainalytics, Ethifinance, Vigeo/EIRIS et MSCI ESG Research.

Dans chaque secteur, les entreprises dont la note globale est supérieure à la note moyenne du secteur sont incluses dans la liste des valeurs approuvées pour l'ISR : environ 50% de l'univers initial est alors retenu.

Un rapport sectoriel est rédigé et transmis à la fonction Investissement.

## ■ NOTATION ET SELECTION DES ENTREPRISES – SECTEUR DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION EN 2017

Les entreprises obtenant une note inférieure à la note moyenne de leur secteur sont considérées comme non-conformes du point de vue de l'ESG et ne sont pas retenues.



Source : Generali Investments, décembre 2017

Toutes les notes ESG sont consignées dans la base de données dédiée SARA.

## ÉTAPE 5 : ENGAGEMENT

Le dialogue avec les entreprises fait partie des piliers centraux de la recherche ESG. Celui-ci regroupe trois étapes :

1. Début de l'analyse et rencontres avec l'entreprise : l'analyse porte sur toutes les entreprises de l'indice MSCI Europe et sur une sélection d'autres émetteurs. Au total, 495 entreprises sont couvertes. Chacune d'elles est contactée individuellement et une rencontre est organisée avec ses dirigeants. En cas de refus de cet entretien, l'entreprise est considérée comme non conforme d'un point de vue ISR. En 2017, 132 entreprises ont été ainsi analysées.
2. Une fois cette analyse accomplie, les résultats sont adressés aux entreprises afin de les informer de leur intégration dans le portefeuille d'investissement, ou de leur exclusion. Les résultats de leurs concurrents leurs sont également fournis. Actuellement, Generali Investments est la seule société de gestion d'actifs à faire preuve d'un tel degré de transparence au niveau de ses analyses et de leurs résultats.
3. Échanges entre Generali Investments et l'entreprise : il est demandé à celle-ci de revenir vers GI afin de connaître son point de vue et lui faire part des améliorations qu'elle peut apporter à ses pratiques ESG. Pour l'entreprise, c'est l'opportunité de débattre des résultats obtenus, de son positionnement par rapport à ses concurrents et des domaines dans lesquels elle peut s'améliorer.

### Entreprises concernées par l'activité d'engagement

Secteur	Nombre d'entreprises analysées	Nombre de dialogues engagés suite au classement	Entreprises
Compagnies Aériennes, Fret Aérien et Logistique	10	1 soit 10%	Ryanair
Automobiles et Composants Automobiles	14	0	
Construction et Ingénierie	12	0	
Matériaux de Construction	8	1 soit 12,5%	Imerys
Énergie	13	3 soit 23%	Galp, OMV, Shell
Hôtels, Restaurants et Loisirs	13	0	
Produits Domestiques et de Soins Personnel	9	0	
Santé	36	2 soit 6%	Fresenius Medical Care, Smith & Nephew
Médias	17	0	

Source : Generali Investments, décembre 2017

## ÉTAPE 6 : SELECTION D'INVESTISSEMENTS ISR

### 1. Note ISR

L'analyse de chaque émetteur débouche sur l'attribution d'une note. La notation est la manière la plus efficace et la plus objective de classer les émetteurs selon leurs performances en matière d'ESG.

Les notes peuvent être comprises entre 0 et 100. Pour être conforme aux investissements ISR, une entreprise doit obtenir une note moyenne supérieure ou égale à 50.

Toutes les thématiques ESG pertinentes, décrites précédemment, sont notées et équipondérées pour établir la note moyenne.

La note attribuée est censée refléter la performance de l'émetteur à un moment donné, et dans le cadre

de l'approche « Best Effort », elle représente également l'évolution de l'entreprise dans le temps en termes de performance ESG, ainsi que la qualité des réponses qu'elle aura apportées durant la phase d'engagement.

### 2. Mise à disposition d'un univers éligible ESG pour les gérants de portefeuille

Les résultats de tout ce processus sont diffusés aux gérants de portefeuille par l'intermédiaire de la base de données SARA et dans une communication mensuelle. Les gérants de portefeuille peuvent ensuite utiliser cette notation ESG interne lorsqu'ils sélectionnent les entreprises qui composeront leur portefeuille.

Seuls les titres approuvés par l'équipe ISR peuvent être choisis par les gérants en charge des fonds ISR.



## UNE DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE INITIEE DES LES ANNEES 2000

Dès les années 2000, Generali a été parmi les premiers assureurs à initier une démarche de construction durable et a toujours poursuivi ses efforts dans le domaine. En effet, bien que cela soit plus coûteux à la construction, nécessitant des efforts accrus de rénovation et lors de l'exploitation des bâtiments, Generali a fait le choix de la qualité et de la performance environnementale. Lorsque toutes les conditions sont réunies, Generali Real Estate French Branch (GRE FB), société de gestion d'actifs immobiliers du Groupe Generali en France, fait certifier tous les immeubles qu'elle construit (certifications HQE, BREEAM, LEED), ainsi que le patrimoine spécifique rénové en fonction du contexte et des possibilités. Le patrimoine en exploitation fait lui aussi l'objet de certifications (notamment HQE exploitation ou BREEAM in Use).

Le Groupe montre une volonté d'aller de plus en plus vers l'achat d'actifs certifiés ou à certifier, et de mutualiser les bonnes pratiques en termes de développement durable au sein des différentes filiales.

Dans cette optique, un groupe de travail, « Sustainability Working Group », créé par Generali Real Estate Corporate, réunit les responsables développement durable des différentes succursales (France, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne, République Tchèque, Espagne, Suisse et Autriche).

Le partage d'informations sur l'intranet et la réalisation d'un comparatif des actions environnementales sur le parc immobilier de ces entités ont fait partie des premiers travaux réalisés par le groupe de travail. Il a vocation à se réunir une fois par an.

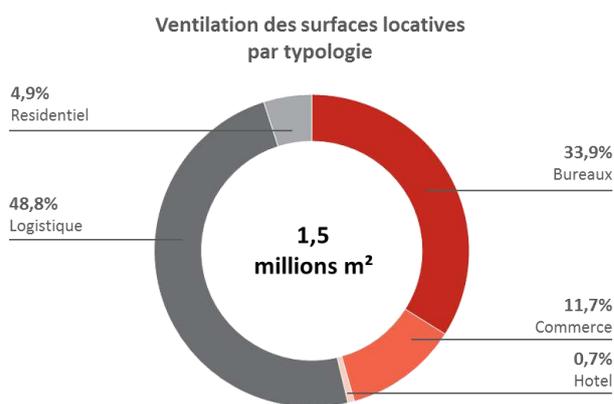
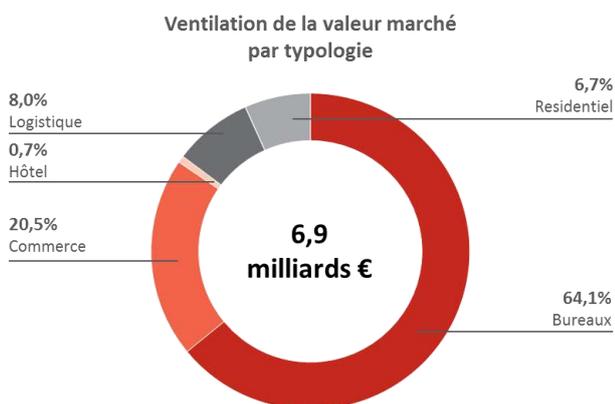
Au sein de GRE FB, une personne est en charge du développement durable et est rattachée à la direction technique et développement, ce qui permet un lien direct avec les opérationnels. Son rôle est centré sur le conseil et la proposition d'actions de développement durable en fonction des opportunités.

## STRUCTURE DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE GENERALI FRANCE

A fin 2017, Generali France détient dans son patrimoine 7,8 Mds€ d'actifs immobiliers dont 6,9 Mds€ concernent les investissements directs et indirects (actifs détenus au travers de sociétés immobilières gérées par Generali via la société de

gestion GRE FB). Les actifs de bureaux concentrent l'ensemble des actions de développement durable mises en place par GRE FB, les leviers les plus importants étant sur cette catégorie du patrimoine.

(Investissements directs et indirects au 31/12/2017)



## PARTICIPATION A DES ACTIONS DE PLACE ET ADHESION A DES CHARTES

### GRUPE DE TRAVAIL GREEN LEASE

Un travail collaboratif est en cours de finalisation pour la mise en place d'un bail écologique et d'un contrat de gestion d'installations adapté aux besoins du parc immobilier français. L'objectif de ce travail de recherche est de définir des clauses environnementales à intégrer dans un contrat de Facility Manager (gestionnaire d'installations) et de

produire un modèle standard de Green Lease (bail écologique).

Ce groupe de travail s'est constitué en juin 2016 composé de représentants de GRE, d'un cabinet d'avocat, d'un facility manager et un AMO Environnement (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage).

### ECONOMIE CIRCULAIRE

Depuis novembre 2016, GRE FB fait partie d'un groupe de réflexion sur le réemploi et la réutilisation des matériaux issus de la déconstruction. Cette réflexion a mené à la signature en novembre 2017, de la Charte de l'Economie Circulaire dans le Secteur de l'Immobilier et de la Construction par un ensemble d'acteurs de l'immobilier : GRE FB, Deloitte France, AEW Europe, Allianz France, Groupama Immobilier, Covéa Immobilier, Vinci-Construction, Gecina, AXA, Bureau Veritas, Plaine Commune, compagnie de Phalsbourg, KJ Architecte.



L'association CIRCOLAB qui œuvrera en faveur de l'Economie Circulaire, a été créée le 15 janvier 2018. GRE FB en est membre fondateur et membre du bureau (en qualité de trésorier).

Les membres fondateurs de CIRCOLAB sont actuellement en négociation avec le ministère de la transition écologique et avec la Métropole du Grand Paris pour la signature d'un « Green Deal » traduisant un engagement pour la croissance verte. Ce Green Deal matérialise ainsi le soutien de l'Etat pour cette initiative.



<http://circolab.eu/>

### CHARTE POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE

GRE FB est signataire de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés, et s'engage à réduire les consommations d'énergie sur l'ensemble de son patrimoine.



<https://charterenovationtertiaire.wordpress.com/>

## DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE SUR LE PATRIMOINE TERTIAIRE BUREAUX

Les certifications environnementales concernent pour la majorité des actifs l'axe « Bâtiment durable » qui évalue la qualité intrinsèque du bâtiment et l'axe « Gestion durable » qui évalue l'exploitation du bâtiment.

GRE FB engage des certifications environnementales et des actions environnementales sur les périmètres qui peuvent

être maîtrisés, ce qui exclut par exemple les espaces privés. L'autorisation du locataire est nécessaire si une action engagée par Generali impacte le confort des locataires (même dans les parties communes).

Dans la majorité des cas, le locataire est systématiquement mis au courant des actions engagées par Generali, et dans la mesure du possible impliqué dans les démarches.

## AMELIORER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU PATRIMOINE IMMOBILIER BUREAUX PAR LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Depuis plus d'une dizaine d'années, GRE FB s'est engagé à améliorer la performance environnementale de son patrimoine immobilier par le lancement de certifications environnementales tant en phase de construction et de rénovation, que d'exploitation. GRE FB a participé à ce titre à la construction du premier référentiel HQE Exploitation (Haute Qualité Environnementale) en 2008 en l'appliquant sur l'un de ses actifs. Cet actif fait ainsi partie des huit premiers actifs certifiés HQE Exploitation en France.

A ce jour, dix-huit actifs sont certifiés, toutes certifications confondues. La Tour M2 située à la Défense, futur siège de Saint-Gobain est également en cours de certification en phase construction. Une triple certification est prévue : HQE, BREEAM et LEED pour fin 2019.

Au 31 décembre 2017, plus de 64% des surfaces locatives bureaux sont certifiées ou labélisées, soit une évolution de plus de 17% par rapport à fin 2016.

### Chiffres clés des certifications au 31 décembre 2017



La certification HQE en phase de construction s'appuie sur la mise en place d'un Système de Management Environnemental et sur l'évaluation de quatorze cibles réparties en quatre thèmes : éco-construction, éco-gestion, confort et santé.

L'intérêt de cette certification est de concevoir un projet respectueux de l'environnement et de créer un cadre confortable pour les locataires.

Quatre ensembles immobiliers (EOS, Terra Nova 5, Le Carat, Europe Avenue) sont certifiés HQE Construction, soit 109 895m<sup>2</sup> de surface locative (Europe Avenue est détenu à 50% par Generali France et est donc comptabilisé à 50%), ce qui représente 19% du parc tertiaire de bureaux.

Actifs	Surfaces	Année de certification	Cible énergie
EOS (Issy Les Moulineaux)	43 430 m <sup>2</sup>	2010	Performant
Terra Nova 5 (Montreuil)	19 155 m <sup>2</sup>	2008	Performant
Le Carat (Lyon)	14 795 m <sup>2</sup>	2010	Très performant
Europe Avenue (Bois Colombes)	32 515 m <sup>2</sup>	2009	Performant

La cible énergie (évaluation de la performance énergétique de l'actif) est la plus importante et est un prérequis pour obtenir cette certification. Elle est notée sur une échelle en 3 niveaux (de base à très performant).

## ■ PATRIMOINE EN RENOVATION

La certification HQE en phase rénovation s'appuie sur la mise en place d'un Système de Management Environnemental et sur l'évaluation de quatre thèmes : Energie, Environnement, Santé et Confort traduits par 14 cibles environnementales.

Cette certification permet d'améliorer la performance environnementale de l'immeuble existant et de valoriser l'actif.

La certification BREEAM en phase de rénovation permet également d'améliorer la performance environnementale de l'immeuble existant selon un standard Anglo-Saxon et d'évaluer l'actif à une échelle internationale. Dix thèmes sont abordés : Management, Santé et Bien-être, Energie, Transport, Matériaux, Eau, Déchet, Pollution, Ecologie et Innovation.

Deux ensembles immobiliers sont certifiés en rénovation (Espace Seine et Le Boma certifiés HQE

Rénovation et Breeam Rénovation), soit 43 656 m<sup>2</sup> de surface locative, ce qui représente près de 8% du parc tertiaire de bureaux. Ces deux certifications permettent d'évaluer la performance des bâtiments selon deux référentiels différents, et d'avoir une certification reconnue sur le territoire français (HQE) et l'autre à l'international (BREEAM). L'immeuble Le Boma est également labélisé BBC EFFINERGIE Rénovation.

La labélisation BBC EFFINERGIE Rénovation (Bâtiment basse consommation) permet de mesurer la performance énergétique du bâtiment. Elle est essentiellement basée sur l'efficacité énergétique des équipements et systèmes techniques mis en place. L'intérêt d'engager une telle labélisation est de créer un cadre confortable aux utilisateurs et d'optimiser les consommations énergétiques de l'immeuble.

Actifs	Surfaces	Année de certification	Niveau de certification	Cible énergie
Espace Seine (Levallois Perret)	22 396 m <sup>2</sup>	2011	HQE - Renovation : Excellent BREEAM Renovation : Very Good	Performant
Le Boma (Suresnes)	21 260 m <sup>2</sup>	2012	HQE - Renovation : Excellent BREEAM Renovation : Very Good BBC – Effinergie Rénovation	Très performant 3 étoiles/4

*HQE : La cible énergie (évaluation de la performance énergétique de l'actif) est la plus importante et est un prérequis pour obtenir cette certification. Elle est notée sur une échelle en 3 niveaux de base à très performant.*

*BREEAM : le niveau de certification s'évalue sur 5 niveaux (pass, good, very good, excellent, outstanding)*

## ■ PATRIMOINE EN EXPLOITATION

**HQE Exploitation** ► La certification HQE en phase d'exploitation s'appuie sur la mise en place d'un Système de Management Environnemental en phase d'exploitation et sur l'évaluation de quatre thèmes : Energie, Environnement, Santé et Confort

déclinés sur les 14 cibles environnementales citées ci-dessous. Ces cibles permettent pour GRE FB d'évaluer la qualité intrinsèque du bâtiment (Bâtiment Durable) et la qualité de son exploitation (Gestion Durable).

Cible 1	Relation du bâtiment avec son environnement (transports en commun, entretien des espaces verts...)
Cible 2	Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction (impact des matériaux...)
Cible 3	Chantier à faible impact environnemental (tri et valorisation des déchets de chantier...)
Cible 4	Gestion de l'énergie (suivi et analyse des consommations énergétiques...)
Cible 5	Gestion de l'eau (actions pour limiter les consommations d'eau...)
Cible 6	Gestion des déchets d'activité (tri et valorisation des déchets...)
Cible 7	Maintenance, pérennité des performances environnementales (analyse de l'efficacité de la maintenance...)

- Cible 8 Confort hygrothermique (optimisation des températures et de l'humidité...)
- Cible 9 Confort acoustique (diagnostic acoustique, prise en compte du critère acoustique dans le renouvellement des matériaux et des équipements...)
- Cible 10 Confort visuel (lumière du jour, vue sur l'extérieur...)
- Cible 11 Confort olfactif (traitement des rejets sources d'odeurs...)
- Cible 12 Qualité sanitaire des espaces (conditions et fréquence d'entretien...)
- Cible 13 Qualité sanitaire de l'air (audit de la qualité de l'air intérieur...)
- Cible 14 Qualité sanitaire de l'eau (analyse de la qualité de l'eau...)

La certification en phase d'exploitation permet d'inscrire l'immeuble, sur un cycle de cinq ans, dans un processus d'amélioration continue de sa qualité environnementale.

Seine, Europe Avenue, Le Boma, Euroatrium, 7-9 Bd Haussmann) sont certifiés HQE Exploitation, soit 279 058 m<sup>2</sup> de surface locative (Europe Avenue est détenu à 50% par Generali France et est donc comptabilisé à 50%), ce qui représente 47% du parc tertiaire bureaux.

Douze ensembles immobiliers (EOS, Terra Nova 3, Wilo, Innovatis, Terra nova 5, 4 opéra, Iliade, Espace

Actifs	Surfaces	Année de Certification	Niveau de certification	Cible énergie
EOS (Issy les Moulineaux)	43 430 m <sup>2</sup>	2016	Axe Bâtiment Durable : Excellent Axe Gestion Durable : Excellent	Performant / 2 étoiles Performant / 2 étoiles
Terra Nova 3 (Montreuil)	9 725 m <sup>2</sup>	2016	Axe Bâtiment Durable : Très bon	Base
Wilo (Saint Denis)	21 119 m <sup>2</sup>	2016	11 cibles en Très Performant 1 cible en Performant 2 cibles en Base	Base
Innovatis (Saint Denis)	37 698 m <sup>2</sup>	2016	11 cibles en Très Performant 2 cibles en Performant 1 cible en Base	Performant
Terra Nova 5 (Montreuil)	19 155 m <sup>2</sup>	2017	Axe Bâtiment Durable : Excellent Axe Gestion Durable : Excellent	Performant / 2 étoiles Performant / 2 étoiles
4 Opéra (Paris)	10 485 m <sup>2</sup>	2017	Axe Bâtiment Durable : Très bon Axe Gestion Durable : Très bon	Base Base
Iliade (Massy)	17 404 m <sup>2</sup>	2017	Axe Bâtiment Durable : Très bon Axe Gestion Durable : Excellent	Base Performant / 2 étoiles
Espace Seine (Levallois Perret)	22 396 m <sup>2</sup>	2017	Axe Bâtiment Durable : Excellent Axe Gestion Durable : Excellent	Performant / 2 étoiles Performant / 2 étoiles
Europe Avenue (Bois Colombes)	65 000 m <sup>2</sup>	2017	Axe Gestion Durable : Excellent	Performant / 2 étoiles
Le Boma (Suresnes)	21 260 m <sup>2</sup>	2017	Axe Bâtiment Durable : Excellent Axe Gestion Durable : Excellent	Performant / 2 étoiles Performant / 2 étoiles
Euroatrium (Saint Ouen)	31 940 m <sup>2</sup>	2017	Axe Bâtiment Durable : Excellent Axe Gestion Durable : Excellent	Base Très Performant / 3 étoiles
7-9 bd Haussmann	11 946 m <sup>2</sup>	2017	Axe Bâtiment Durable : Très bon	Performant / 2 étoiles

La cible énergie (évaluation de la performance énergétique de l'actif) est la plus importante et est un prérequis pour obtenir cette certification. Elle est notée sur une échelle en 3 niveaux (de base à très performant).

Le niveau de certification montre la performance sur l'ensemble des 2 axes. Elle s'évalue avec une échelle en 5 niveaux (pass, bon, très bon, excellent, exceptionnel).

GRE FB a décidé de mettre en place un Système de Management Général (SMG) sur les immeubles tertiaires certifiés HQE Exploitation. En décembre 2016 un cahier des charges a été rédigé et un AMO choisi. Le 1<sup>er</sup> audit du SMG s'est déroulé en mai 2017.

L'objectif du SMG est de créer un socle de management environnemental commun à tous les immeubles certifiés HQE Exploitation. Il permet à GRE FB d'inscrire tout le parc certifié dans une démarche globale tout en maintenant une certification individuelle par immeuble.

**BREEAM in Use** ► La certification BREEAM In Use permet d'évaluer et d'améliorer la performance environnementale de l'immeuble en exploitation selon un standard Anglo-Saxon. Sur deux axes permettant d'évaluer la qualité intrinsèque du bâtiment et sa qualité d'exploitation, sept thèmes sont abordés : Management, Santé et Bien-être, Energie, Transport, Matériaux, Eau, Déchet, Pollution et Espaces verts. Pour GRE FB, cette certification est adaptée aux immeubles de moins

de 10 000 m<sup>2</sup>. Avec une atteinte certaine des prérequis, elle permet d'évaluer l'immeuble à une échelle internationale.

Sept ensembles immobiliers (11 Pasquier, 15 Scribe, 3/5 Malesherbes, 100 Champs Elysées, 28 Albert 1er, Europe Avenue) sont certifiés BREEAM In Use, soit 103 419 m<sup>2</sup> de surface locative, ce qui représente 18% du parc tertiaire bureaux.

Actifs	Surfaces	Année de Certification	Niveau de certification
EOS (Issy les Moulineaux)	43 430 m <sup>2</sup>	2013	Asset part : Good Building management part : Good
28 Cours Albert 1er (Paris)	4 088 m <sup>2</sup>	2016	Asset part : Good Building management part : Good
11 Pasquier (Paris)	4 867 m <sup>2</sup>	2017	Asset part : Good Building management part : Good
15 Scribe (Paris)	7 461 m <sup>2</sup>	2017	Asset part : Good Building management part : Good
3/5 Malesherbes (Paris)	8 093 m <sup>2</sup>	2017	Asset part : Good Building management part : Good
100 Champs Elysées (Paris)	2 980 m <sup>2</sup>	2017	Asset part : Good Building management part : Good
Europe Avenue (Bois Colombes)	65 000 m <sup>2</sup>	2017	Asset part : Very Good Building management part : Very Good

*Le niveau de certification s'évalue sur 5 niveaux (pass, good, very good, excellent, outstanding)*

**Labélisation ISO 50 001 et ISO 14 001** ► L'intérêt de la labélisation ISO 50 001 (management de l'énergie) est de mettre en place un système de gestion énergétique permettant une gestion plus efficace de l'énergie, et cela à travers l'optimisation du fonctionnement des équipements et systèmes techniques.

Un premier actif (représentant 2,4% des surfaces locatives de bureaux) a été labélisé ISO 50 001. Il est en deuxième année de suivi.

Actif	Surfaces	Année de Certification
185 av Dausmesnil (Paris)	14 549 m <sup>2</sup>	2016

La labélisation ISO 14 001 (management environnemental) vient compléter la labélisation ISO 50 001 sur le patrimoine de GRE FB. Elle permet d'élargir le champ d'intervention en tenant compte des questions en lien avec le management environnemental telles que la gestion des déchets, de l'eau, des transports et de la pollution.

Quatre autres actifs sont en cours de labélisation ISO 50 001 avec un premier audit prévu en avril/mai 2018.

Ce même patrimoine est aussi en cours de labélisation ISO 14 001 dans le cadre de la mise en place d'un système de management environnemental. L'audit de certification est prévu en avril/mai 2018.

## DES ACTIONS POUR REpondre AUX OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES, ET AU-DELA LORSQUE CELA EST POSSIBLE

### ■ AUDITS ENERGETIQUES

Les audits énergétiques réglementaires ont été réalisés pour répondre à la loi DDADUE<sup>4</sup>.

Chaque audit énergétique permet de définir un plan d'action énergétique en faveur de la réduction des consommations d'énergie et de l'optimisation du fonctionnement des équipements techniques. Les actions définies sont intégrés dans les business plans de chaque immeuble et réalisées au fur et à mesure en fonction du budget fixé.

A fin 2017, 431 979 m<sup>2</sup> sont concernées, soit 73% du patrimoine tertiaire bureaux. A fin 2016, GRE FB comptait 71% de surfaces dotées d'un audit énergétique.

GRE FB va au-delà de l'obligation réglementaire et réalise des audits approfondis : rétrocommissioning (processus d'identification et de mise en œuvre d'améliorations opérationnelles et de maintenance d'un bâtiment), audits techniques.

### ■ DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE)

Les DPE sont obligatoirement intégrés dans les nouveaux baux signés selon les conditions fixées par les articles L.134-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation et par l'arrêté du 15 septembre 2006. GRE FB réalise aussi les DPE des locaux vacants.

Chaque DPE est défini par une étiquette. Cette étiquette associe le bâtiment à une catégorie en matière de consommation énergétique allant de A ≤ 50 kWh/m<sup>2</sup>.an à I > 750 kWh/m<sup>2</sup>.an, et

d'émission de gaz à effet de serre allant de A ≤ 5 Kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an à I > 145 Kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an.

En termes d'émissions de gaz à effet de serre, le patrimoine tertiaire géré par GRE FB se situe en moyenne en classe D (21-35 Kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an).

64% du patrimoine géré par GRE FB a fait l'objet d'un diagnostic de performance énergétique (commerces, logements et immeubles de bureaux).

### ■ ANNEXES ENVIRONNEMENTALES

Lors de la signature de baux de plus de 2 000 m<sup>2</sup>, une annexe environnementale est signée entre le bailleur et le locataire. Cette annexe oblige les deux parties à échanger, lors des comités environnementaux, sur leurs consommations annuelles d'énergie et d'eau et sur la quantité de déchets qu'ils génèrent.

33% du patrimoine (en surface locative) bénéficie des annexes environnementales.

GRE FB va au-delà de l'obligation réglementaire et intègre également des annexes environnementales (allégées) sur les bâtiments certifiés HQE Exploitation.

### ■ CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (CPE)

Le 1er Contrat de Performance Energétique (CPE) de GRE FB a été signé en septembre 2017, pour une durée de 3 ans, sur un actif actuellement en cours de certification HQE en phase Exploitation. Il a été construit sur la base d'une réduction des

consommations énergétiques de 8% la 1<sup>ère</sup> année jusqu'à atteindre une baisse des consommations de 14% dès la 4<sup>ème</sup> année.

Des réflexions sont en cours pour la signature de CPE sur 3 autres actifs courant 2018.

<sup>4</sup> Loi DDADUE (Diverses Dispositions d'Adaptation au Droit de l'Union Européenne) imposée aux grandes entreprises identifiées par leur SIREN dès lors qu'elles dépassent le seuil de 250 salariés ou celui des 50 M€ de CA ou 43 M€ de bilan

## AUTRES ACTIONS POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Diverses actions environnementales ont été mises en place sur certains actifs :

Actions	Descriptions
<b>Déchets</b>	Une plateforme de pesée des déchets a été installée sur six actifs par un prestataire d'enlèvement des déchets en 2016. Ainsi, tous les déchets d'activités produits (papier / carton et DIB – Déchets industriels banals) sont pesés sur place par le personnel posté. Cette pesée est sauvegardée sur une plateforme informatique et permet de reporter mensuellement les quantités à GRE FB. L'intérêt de cette pesée est d'optimiser le stockage et l'enlèvement des déchets en fonction de leur production.
<b>Mobilité</b>	Installation de bornes pour véhicules électriques sur une dizaine d'actifs.
<b>Consommations d'eau</b>	Un système de détection automatique de fuite d'eau a été installé sur sept actifs ainsi qu'un dispositif de monitoring des consommations et de reporting via un portail web.
<b>Monitoring et suivi des performances énergétiques sur huit actifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monitoring des consommations via un portail web</li> <li>- Un responsable de la gestion de l'énergie est missionné sur une durée de trois ans afin d'optimiser les consommations d'énergie en proposant des actions d'amélioration énergétique.</li> </ul>
<b>Bilan carbone</b>	<p>Un premier bilan carbone a été réalisé en 2016 sur un actif permettant ainsi d'effectuer un premier test avant d'affiner la démarche. Il prend en compte les émissions des scopes 1 et 2. Les émissions du scope 3 sont comptabilisées lorsqu'elles sont contrôlées par Generali et son prestataire multitechnique.</p> <p>Des préconisations afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre ont été réalisées suite à ce bilan et sont en cours d'étude.</p> <p>Des bilans carbone sur trois autres actifs sont prévus d'ici 2019.</p>
<b>Achat d'électricité verte</b>	Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2018, tout le patrimoine tertiaire de GRE FB est alimenté en électricité verte. Il s'agit d'une électricité issue des installations vertueuses d'Europe du nord. Ce dispositif permet à chaque actif de bénéficier d'une énergie moins polluante et à moindre coût.

## DES OPERATIONS PILOTES POUR RESTER EN AVANCE DE PHASE

### ■ LABEL BIODIVERCITY

Le label BiodiverCity permet actuellement de labelliser les actifs en phase de construction uniquement.

Ce label permet d'évaluer et de valoriser la prise en compte de la biodiversité urbaine pour les projets immobiliers.

La biodiversité urbaine est définie selon trois axes : la diversité des milieux et écosystèmes (point d'eau, terrasse, toiture végétale, jardin, atrium

intérieur...), la diversité des espèces (oiseaux, insectes, végétaux...) et les relations avec l'Humain (espace de repos, espace pour jardiner...).

Depuis 2017, GRE FB participe à l'élaboration d'un référentiel technique de biodiversité pour les actifs en exploitation. Ce référentiel est testé sur l'actif Europe Avenue situé à Bois Colombes. Cet actif est doté d'un potentiel écologique important et riche en biodiversité. Une 1<sup>ère</sup> évaluation est prévue en avril / mai 2018.

### ■ LABELISATION BATIMENT BAS CARBONE (BBCA)

Une étude de faisabilité permettant d'évaluer le potentiel d'un actif à être labélisé BBCA a été menée par GRE FB. Ce label valorise l'empreinte

carbone d'un bâtiment. Il évalue toutes les démarches bas carbone entreprises sur l'actif.

## ■ AUDIT QUALITE DE L'AIR

Un audit qualité de l'air en méthode dynamique a été lancé sur un actif courant 2017. La méthode dynamique consiste à mesurer les polluants en continu sur une période définie sur plusieurs mois. Cette méthode permettra de suivre les polluants mesurés (COV totaux, Formaldéhydes, Particules

Fines PM1, température et humidité relative) en continu et comprendre leurs variations en fonction de l'occupation et de l'activité dans les locaux. Cet audit permettra au bureau qui accompagne GRE FB de fixer une méthode d'évaluation sur de nouveaux procédés.

## VALORISATION DES ACTIONS MISES EN PLACE PAR GRE FB

### ■ EVALUATION GRESB

Depuis 2013, six actifs font l'objet d'une évaluation par l'organisation GRESB (Evaluation des performances environnementales, sociales et de gouvernance des actifs immobiliers et de leurs propriétaires).

Les résultats annoncés sur l'année 2017 maintiennent le niveau GREEN STAR (le plus haut

niveau) sur le patrimoine avec un total de points de 64/100. Il est à noter que la moyenne en France est de 58/100.



### ■ CONCOURS CUBE 2020

GRE FB a participé à l'édition 2017 du Concours Usages Bâtiment Efficace 2020 (CUBE 2020). Il s'agit d'une action d'intérêt général visant à aider les propriétaires et utilisateurs de bâtiments tertiaires ou d'habitation collectifs à diminuer efficacement leurs consommations énergétiques en agissant sur les leviers de l'usage, de meilleurs pilotage et exploitation, tout en mettant en œuvre une compétition ludique entre les candidats.

En 2017, le concours compte 237 candidats avec seize bâtiments certifiés HQE Exploitation et/ou

BREEAM in Use. Les résultats annoncés en mars 2018 ont permis de positionner deux actifs de GRE FB, sur le podium, dans la catégorie des immeubles certifiés :

- 3/5 Malesherbes obtient le CUBE d'argent grâce à une baisse de la consommation énergétique de 15,09% en 2017 par rapport à une période de référence.
- 11 Pasquier obtient le CUBE de Bronze grâce à une baisse de la consommation énergétique de 14,09% en 2017 par rapport à une période de référence.

### ■ PRINCIPALES ACTIONS DE COMMUNICATION

GRE FB a participé à deux conférences au SIMI (Salon de l'Immobilier d'Entreprise - édition 2017) sur les thématiques de l'environnement et du développement durable. La première organisée par le Crédit Agricole Immobilier sur le thème « Biodiversité et exploitation : Le bâtiment prend vie avec BiodiverCity life » ; et la seconde organisée par CERTIVEA sur le thème « Qualité de vie au travail : une OsmoZ où l'immobilier a son rôle à jouer ». A cet effet GRE FB fait partie du groupe de travail pour la construction du référentiel OsmoZ en faveur de la qualité des cadres de vie.

Dans le domaine de la certification Haute Qualité Environnementale, un article a été rédigé par GRE FB dans « l'Observatoire Annuel des Performances des Bâtiments Non Résidentiels Certifiés NF HQE » édité par CERTIVEA en décembre 2016. L'article a présenté l'actif situé au 4 place de l'Opéra, celui-ci ayant obtenu le meilleur profil HQE exploitation dans la catégorie des immeubles haussmanniens certifiés en 2015.

## PERSPECTIVES 2018-2019

GRE FB a réalisé l'ensemble des actions prévues pour 2017.

En 2018 – 2019, GRE FB vise à poursuivre les démarches de certification des actifs immobiliers :

- Poursuite des certifications HQE Exploitation et BREEAM in Use, maintien du SMG (Système de management général)
- Lancement de la certification BREEAM In Use de quatre actifs
- Poursuite de la labélisation ISO 50001 (management de l'énergie) sur quatre actifs
- Poursuite de la labélisation ISO 14001 (management environnemental) sur quatre actifs
- Lancement de la certification de deux actifs en HQE, BREEAM et WELL en phase de rénovation
- Poursuite de l'évaluation GRESB



## EVALUATION DES RISQUES PHYSIQUES SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER

### PERIMETRE DE L'ETUDE

L'étude a été réalisée par l'équipe de la mission climat<sup>5</sup> de Generali France, en valeur d'expertises estimées au 31/12/2017.

Les travaux ont porté sur 268 actifs détenus en propre par Generali France soit 156 actifs de plus par rapport à l'analyse réalisée en 2016.

L'analyse a été étendue à la totalité des actifs immobiliers détenus en propre par Generali France.

Les immeubles sont en majorité situés en région parisienne (89%), le solde se répartissant entre des actifs localisés en province (7%) et en Outre-Mer (4%).

Le portefeuille est composé en majorité d'actifs de bureaux (64%) et de commerces (20%), le solde portant sur des immeubles résidentiels (8%) et de la logistique (7%), et marginalement d'hôtels (1%).

### Répartition géographique de la typologie des actifs (en valeurs d'expertises)

Typologie	Région Parisienne	Province	Outre-Mer	Total
Bureaux	62,8%	1,1%	0,1%	64,0%
Commerces	15,5%	1,4%	2,7%	19,6%
Habitation	8,4%	-	-	8,4%
Logistique	1,5%	4,7%	1,2%	7,4%
Hôtels	0,5%	0,1%	-	0,6%
Total	88,7%	7,3%	4,0%	100%

Données au 31/12/2017

### METHODE D'EVALUATION DE L'EXPOSITION

Toutes les sociétés adhérentes à la Fédération française d'assurance (FFA) ont accès à une application cartographique en ligne, administrée par la Mission Risques Naturels (MRN)<sup>6</sup>, qui est à ce jour l'outil le plus pertinent pour connaître l'exposition aux risques naturels d'un assuré en saisissant son adresse. Cette plateforme, communément appelée SIG MRN (Système d'Information Géographique), permet à l'utilisateur d'éditer un rapport qui fait la synthèse des informations disponibles sur l'état des risques à une adresse donnée pour 5 périls (inondation, sécheresse, séisme, cavités, avalanches) sur l'ensemble du territoire métropolitain et les départements et régions d'Outre-Mer. Le SIG MRN ne couvre pas l'étranger. Le risque tempête n'est pas couvert par le SIG MRN.

Le rapport d'aide à l'analyse de l'exposition contient :

- Des informations administratives préventives et réglementaires provenant des bases de données publiques ;
- Des statistiques d'exposition d'enjeux particuliers et professionnels issues de l'observatoire MRN ;
- Une interprétation conventionnelle du niveau d'exposition à usage interne : le seuil de vigilance MRN.

Dans le cadre de la présente étude, l'ensemble des 268 sites a donc été analysé via le SIG MRN, pour les périls climatiques « inondation » et « sécheresse ». Il a été choisi de retenir comme indicateur de niveau de risque le seuil de vigilance, qui s'échelonne comme suit :

<sup>5</sup> En 2014, la Direction Technique assurance de Generali France s'est dotée d'une équipe pluridisciplinaire pour modéliser et cartographier les risques afin d'anticiper les évolutions du climat dans les modèles actuariels. Elle intègre ainsi des actuaires, mais aussi un climatologue, un géographe et un géomaticien (ingénieur spécialiste des Systèmes d'information géographique - SIG).

<sup>6</sup> Association technique de la FFA dédiée à la prévention des risques naturels pour le marché de l'assurance en France.

## Pour l'inondation

- « très bas » : le bâtiment n'est pas dans une zone inondable<sup>7</sup> et il est loin d'un cours d'eau (plus de 500 mètres) ;
- « bas » : le bâtiment n'est pas dans une zone inondable, il est situé entre 100 mètres et 500 mètres d'un cours d'eau et il est à plus de 5 mètres d'altitude ;
- « moyen » : soit le bâtiment est dans une zone inondable mais dont la fréquence et/ou l'intensité sont faibles, soit le bien n'est pas dans une zone inondable mais il est situé entre 100 mètres et 500 mètres d'un cours d'eau et il est à moins de 5 mètres d'altitude ;
- « haut » : soit le bâtiment est dans une zone inondable où la fréquence et/ou l'intensité sont fortes, soit le bien n'est pas dans une zone inondable mais il est situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau et il est implanté sur une commune qui a connu plus de 6 arrêtés Cat

Nat inondation.

## Pour la sécheresse

- « très bas » : le bâtiment est dans une zone de susceptibilité au retrait gonflement des argiles considérée comme « très basse »<sup>8</sup> ;
- « bas » : le bâtiment est dans une zone de susceptibilité au retrait gonflement des argiles considérée comme « basse » ;
- « moyen » : le bâtiment est dans une zone de susceptibilité au retrait gonflement des argiles considérée comme « moyen » ;
- « haut » : le bâtiment est dans une zone de susceptibilité au retrait gonflement des argiles considérée comme « forte ».

Précisons que le zonage du risque sécheresse par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), utilisé dans le SIG MRN, ne couvre ni Paris, ni les départements et régions d'Outre-Mer.

## RESULTATS ET CHIFFRES CLES

### ■ EN TERMES D'EXPOSITION CUMULEE AU RISQUE INONDATION ET SECHERESSE

D'une part, la moitié des sites étudiés ont un seuil de vigilance très bas en inondation et très bas en sécheresse, et donc présentent une exposition très faible au regard des aléas sécheresse et inondation.

D'autre part, aucun site étudié ici ne présente de seuil haut dans les deux aléas à la fois.

	Répartition du risque en Valeur d'Expertise		Sécheresse		Total
		« Très Bas »	« Bas »	« Moyen »	
Inondation	« Très Bas »	50,1%	15,1%	1,4%	66,6%
	« Bas »	7,6%	-	0,6%	8,2%
	« Moyen »	16,6%	3,1%	0,1%	19,8%
	« Haut »	5,4%	-	-	5,4%
Total		79,7%	18,2%	2,1%	100%

Données au 31/12/2017

### ■ EN TERMES D'EXPOSITION A L'ALEA INONDATION

Dix-huit sites représentant environ 5% du portefeuille en valeur, présentent un seuil haut face au risque inondation. Ils sont situés essentiellement en région Parisienne, un à Chalon-sur-Saône et trois à la Réunion.

forte (plus de 1 mètre d'eau), et par une certaine fréquence : la commune de Saint Paul a connu 16 arrêtés Cat Nat depuis 1982, la commune de Saint André en a connu 9 depuis 1982, et celle du Tampon 8 depuis 1982.

Les sites de la Réunion (Centres commerciaux à Saint Paul, Saint André et au Tampon) sont concernés par un risque d'inondation d'intensité

Le site de Chalon-Sur-Saône est dans une zone d'aléa fréquent avec 4 arrêtés Cat Nat depuis 1982.

<sup>7</sup> Est considérée comme zone inondable les zones cartographiées par l'Etat

<sup>8</sup> Cartographie nationale du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)

Enfin, il faut surtout souligner une relative accumulation d'actifs de Generali France concernés par une crue de la Seine type 1910 au niveau de la ville de Paris. Ces bâtiments sont tous dans la zone d'aléa de plus de 1 mètre d'eau mais n'ont pas été dans une zone Cat Nat depuis 1982.

#### ■ EN TERMES D'EXPOSITION A L'ALEA SECHERESSE

Du côté de l'aléa sécheresse, les actifs étudiés sont peu concernés. Seuls onze sites représentant environ 2% du portefeuille en valeur, sont situés en niveaux moyens. Cependant, il faut souligner que quatre de ces actifs correspondent à un ensemble

L'état actuel des connaissances sur les différents scénarios de changement climatique n'indique pas de probabilité de risque aggravé d'inondation sur ces différentes zones.

de quatre bâtiments logistiques regroupés dans une même zone à Bretigny-sur-Orge.

De plus, ce type de construction est relativement peu sujet au phénomène de retrait-gonflement des argiles.



## CONTEXTE

Il est largement établi que les émissions continues de gaz à effet de serre sont responsables du réchauffement de la Terre, et qu'un réchauffement au-delà de 2° Celsius (2°C), par rapport à l'ère pré-industrielle, pourrait avoir des conséquences économiques et sociales dramatiques.

La réglementation française et les initiatives internationales, telles que la « Task Force on Climate-related Financial Disclosures » (TCFD) mandatée par le G20, mettent en avant les deux principaux risques liés au changement climatique, et pouvant également avoir un impact sur la stabilité financière :

- **Les risques physiques** : exposition aux conséquences physiques directement provoquées par le changement climatique ;
- **Les risques de transition** : exposition aux évolutions dues à la transition vers une économie bas-carbone.

Ces risques de transition doivent être pris en compte par les réglementations et les innovations nécessaires pour décarboner l'économie :

- Réduire l'utilisation d'énergie par unité produite (efficacité énergétique) ;
- Réduire la part des énergies fossiles dans le mix énergétique produit et utilisé (efficacité carbone) ;
- S'éloigner lorsque nécessaire des secteurs et entreprises trop dépendantes des énergies fossiles pour leur business et la valorisation de leurs réserves, tout en soutenant les technologies propres et efficaces en énergie, à un coût accessible ;

- Développer de nouvelles opportunités de croissance économique basées sur des modèles économiques alternatifs, durables et plus flexibles, qui réduiraient l'impact environnemental et sur les ressources de manière générale.

L'horizon de long terme à 2050 peut paraître lointain au regard des perspectives financières traditionnelles. Mais, Generali s'accorde à penser que jouer son rôle et prendre sa part de responsabilité pour reconstruire un modèle économique plus efficace requière des actions immédiates, et le déploiement dès à présent d'une stratégie ayant des implications financières à court terme.

En ligne avec les Principes de l'Investissement Responsable auxquels Generali a adhéré en 2011, et en accord avec l'engagement pris lors de la signature du Paris Pledge For Action qui a succédé à l'accord historique de la COP21 en 2015, Generali a développé une stratégie climat pour définir son engagement dans l'atténuation du changement climatique et la transition vers des énergies alternatives aux énergies fossiles (*voir p.40*).

La nature exceptionnelle de ce problème, de par son envergure et sa dimension de long terme, en fait un défi unique, notamment dans un contexte économique fortement contraint. Cependant, la compréhension actuelle des risques financiers potentiels posés par le changement climatique (aux entreprises, investisseurs, et au système financier dans sa globalité) en est toujours à un stade précoce.

## STRATEGIE CLIMAT DU GROUPE

La stratégie climat du Groupe a été approuvée par le Conseil d'Administration du Groupe Generali en Février 2018. Cette stratégie sera suivie de politiques spécifiques, et est conforme aux principes énoncés par le Global Compact, auquel Generali participe depuis plusieurs années, ainsi qu'à l'Appel de Paris pour le Climat (Paris Pledge for Action) défini dans le cadre de la COP 21, que Generali a rejoint en 2015.

Afin de garder une approche cohérente entre les deux activités principales du Groupe, cette stratégie

intègre à la fois ce qui touche aux investissements et à la souscription des risques.

En matière d'investissements, Generali prévoit d'augmenter la part des entreprises « vertes » dans son actif général et de se départir progressivement des entreprises dont les activités sont liées au charbon.

En matière de souscription, la gamme de produits ayant une orientation environnementale sera élargie, en conservant un niveau minimum d'exposition au secteur du charbon.



*« La protection de l'environnement et l'adoption de mesures efficaces pour lutter contre le changement climatique sont des questions cruciales pour Generali. Grâce à ce plan d'action, qui s'inscrit dans la continuité de différentes initiatives menées au cours des dernières années, notre Compagnie renforce son rôle moteur en tant qu'entreprise responsable, pour contribuer à une société saine, résiliente et durable. »*  
**Philippe Donnet, Chief Executive Officer (CEO) du Groupe**

## ACTIF GENERAL

Pour son actif général, Generali s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

### ■ INVESTISSEMENTS VERTS D'ICI 2020

Les investissements dans les secteurs « verts » augmenteront de 3,5 milliards d'euros (principalement à travers des green bonds et le financement d'infrastructures vertes).

Generali évaluera son plan d'action chaque année afin de s'assurer de sa bonne mise en œuvre, et pourra revoir ses objectifs à la hausse.

### ■ POSITION CONCERNANT LES ACTIVITES LIEES AU CHARBON

Generali ne fera aucun nouvel investissement dans les entreprises associées au secteur du charbon. Concernant son exposition actuelle dans ce secteur – environ 2 milliards d'euros – Generali cèdera des participations en capital et éliminera progressivement ses placements obligataires en les portant à échéance ou en envisageant la possibilité de les céder avant l'échéance.

Le Groupe n'autorisera d'exceptions à ce principe que dans les pays où la production d'électricité et de chauffage reste dépendante du charbon sans qu'il n'y ait d'alternative à moyen terme. Ces exceptions représentent actuellement une part marginale des investissements (équivalant à 0,02% du fonds général).

## SOUSCRIPTION

Pour ce qui concerne les primes d'assurance de dommages, Generali s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

### ■ AUGMENTATION DES ASSURANCES « VERTES »

La part en portefeuille des primes liées aux secteurs des énergies renouvelables augmentera. Les offres de produits ayant une valeur environnementale sont appelées à se développer (comme par exemple ceux en matière de mobilité durable ou d'efficacité énergétique), qu'ils soient destinés aux individus, aux professionnels ou aux Petites et Moyennes Entreprises (PME).

### ■ POSITION CONCERNANT LES ACTIVITES LIEES AU CHARBON

L'exposition actuelle de Generali aux activités liées au charbon est minime par rapport au total des primes d'assurance de dommages et concerne principalement des pays dans lesquels l'économie et l'emploi sont fortement dépendants du secteur charbonnier. Le Groupe poursuivra sa politique d'exposition assurantielle minimale.

## IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Dans les pays où l'économie et l'emploi sont fortement dépendants du secteur charbonnier, Generali entretiendra avec les émetteurs, les clients et les autres parties prenantes un dialogue constant, en suivant avec attention leurs plans de réduction des impacts environnementaux, leur stratégie de transition vers des activités à faible impact environnemental, et les mesures envisagées pour protéger les communautés et les citoyens. Les informations fournies seront évaluées pour définir ensuite des actions plus spécifiques.

## DEFINITION D'ACTIVITES LIEES AU CHARBON

Generali utilise les critères stricts énoncés ci-dessous pour définir les activités liées au charbon :

- Les entreprises dont plus de 30% des revenus proviennent du charbon ;
- Les entreprises pour lesquelles plus de 30% de l'énergie produite provient du charbon ;
- Les sociétés minières qui produisent plus de 20 millions de tonnes par an de charbon ;
- Les entreprises activement impliquées dans la construction de nouvelles installations ou usines de charbon.



## SITUATION ACTUELLE : MESURE DE L'EMPREINTE CARBONE

### CARACTERISTIQUES ET METHODOLOGIE

La mesure de l'empreinte carbone a été réalisée sur le périmètre des actifs financiers de la France.

Generali France accorde une attention particulière à la qualité de l'analyse et la pertinence des résultats.

Ainsi, il apparaît nécessaire de publier le niveau de couverture de cette évaluation.

Le périmètre utilisé pour cette mesure (actions cotées, obligations d'entreprises et obligations gouvernementales) représente 81 % des actifs sous gestion de Generali France (actifs au 31 décembre 2017).

Generali France s'est appuyé sur les données et modèles fournis par Trucost pour les actions et les obligations d'entreprises, et Beyond Ratings pour les obligations d'Etats.

#### Taux de couverture

% des actifs couverts par l'analyse	81%
-------------------------------------	-----

#### Taux de publication

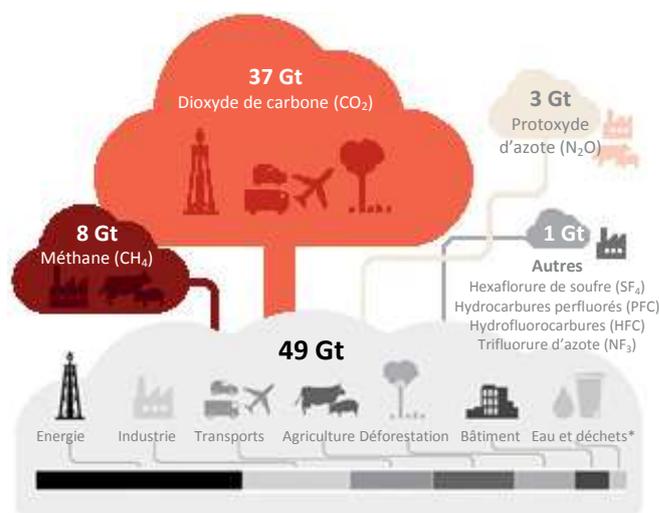
<b>Publication complète</b> (valeur extraite du rapport annuel, rapport RSE, CDP...)	93,2%
<b>Publication partielle</b> (donnée incomplète de l'émetteur, complétée par Trucost)	4,3 %
<b>Modélisée</b> (donnée estimée par Trucost)	2,5 %

L'analyse de l'empreinte carbone permet de quantifier les émissions de gaz à effet de serre (GES) embarquées au sein du portefeuille. Elles sont présentées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (teCO<sub>2</sub>).

### Gaz à effet de serre

Il s'agit de gaz dont les origines premières sont les activités humaines et les combustibles fossiles. Les émissions de ces gaz s'expriment en gigatonnes équivalent de CO<sub>2</sub>, soit 1 milliard de tonnes.

En 2010, ces gaz représentent :



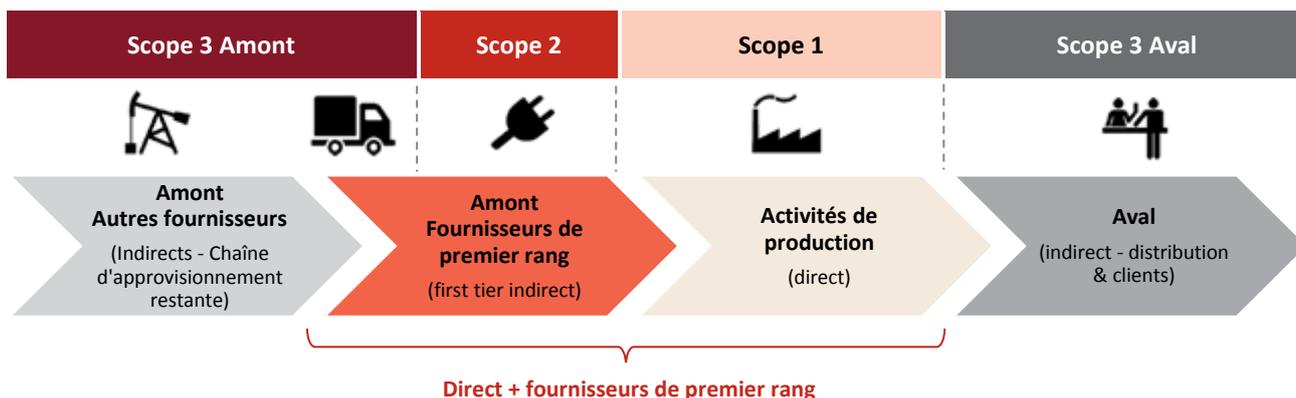
\* Traitement

La valeur en millions de tonnes équivalent de CO<sub>2</sub> est calculée en fonction du potentiel de réchauffement global de chaque gaz, par rapport à un kilo de CO<sub>2</sub>.

Sources : GIEC, COP21, [gouv.fr](http://gouv.fr), Ministère de l'Ecologie

L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans notre atmosphère terrestre est l'un des principaux facteurs à l'origine du réchauffement climatique.

### ■ ACTIONS ET OBLIGATIONS D'ENTREPRISES



Pour les actions et les obligations d'entreprises, l'empreinte carbone globale est réalisée en calculant l'empreinte carbone pour chaque titre détenu, en prenant en compte d'une part les émissions directes et d'autre part les émissions indirectes des fournisseurs de premier rang.

Les émissions directes résultent du fonctionnement de l'entreprise et incluent les émissions de GES des chaudières, des véhicules détenus par l'entreprise, et les émissions résultant des activités de production et des déchets.

Les émissions indirectes des fournisseurs de premier rang incluent, par exemple, l'électricité achetée, les voyages professionnels et la logistique.

#### ■ OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES

L'empreinte carbone pour les obligations d'Etats prend en compte les émissions nationales, à savoir les émissions territoriales, mais aussi les émissions de GES induites par les biens importés.

#### ■ GREEN BONDS – OBLIGATIONS « VERTES »

Les Green Bonds ont été sortis du périmètre de l'analyse. En effet, un Green Bond (ou obligation « verte ») est un emprunt obligataire permettant de financer des projets contribuant à la transition

Le double comptage (certaines entreprises peuvent être comptabilisées deux fois, en tant qu'émetteur pour le scope 1, et en tant que fournisseur pour le scope 2) n'a pas été supprimé, car cela peut ajouter un biais. En effet, il est complexe de connaître toutes les interactions au sein de la chaîne de valeur pour chaque entreprise du portefeuille. En outre, une entreprise est responsable de ce qu'elle a dans son compte de résultat, à savoir ses dépenses de fonctionnement (liées au scope 1) et ses achats (fournisseurs de premier rang). Par conséquent, autoriser le double comptage (même s'il est minime) peut être pertinent en termes d'évaluation du risque.

Le double comptage n'a pas été supprimé, dans une logique de mesure de l'exposition au risque carbone.

écologique. Ainsi, de par leur nature, la mesure de l'empreinte carbone d'un Green Bond ne peut être corrélé à celui de son émetteur.

### INDICATEUR UTILISE

Il existe plusieurs indicateurs pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces indicateurs diffèrent dans leur approche et présentent chacun leurs avantages et limites.

Generali France a choisi de mesurer l'empreinte carbone de son portefeuille selon **l'intensité**

**carbone moyenne pondérée mesurée en tonne équivalente CO<sub>2</sub> par Chiffre d'Affaires ou PIB**, cette dernière reflétant au mieux l'exposition carbone d'un portefeuille d'investissement.

Cet indicateur permettra d'implémenter une stratégie de décarbonisation dans les portefeuilles.

#### ■ DESCRIPTION

L'indicateur « **intensité carbone moyenne pondérée** » mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par l'intensité carbone des entreprises ou pays

(émissions GES normalisées par le Chiffre d'Affaires ou Produit Intérieur Brut), pondérées par le poids de l'investissement dans le portefeuille.

## L'intensité Carbone

Prenons trois exemples d'entreprises différentes :

Indicateur	Unité de mesure	Pétrolier 	Cimentier 	Grande Distribution 
Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	Millions de tonnes équivalent CO <sub>2</sub>	43	163	2
Chiffre d'Affaires	Milliards d'euros	150	26	77
<b>Intensité Carbone</b>	Tonnes équivalent CO <sub>2</sub> par Millions d'euros de Chiffre d'Affaires	 = 290	 = 6269	 = 26

A première vue, le « cimentier » émet environ 3 fois plus d'émissions que le « pétrolier ». Mais il faut bien sûr rapporter ces émissions à la taille de la société. C'est ce que l'on appelle la **notion d'intensité**. Si l'entreprise est très petite et émet beaucoup, alors son intensité carbone est très importante par rapport à une entreprise de même taille qui émet peu.

Ainsi en rapportant les émissions de Gaz à Effet de Serre au Chiffre d'Affaires des entreprises, on remarque que le « cimentier » a une intensité carbone environ 20 fois plus importante que le « pétrolier ». Ce qui est loin des proportions initiales (x3) où l'on ne mesurait que les émissions totales sans les rapporter au chiffre d'affaires.

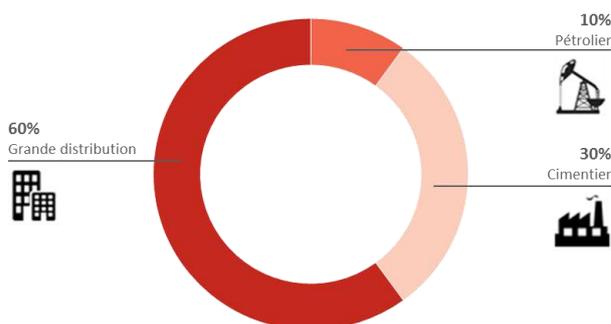
### L'intensité carbone moyenne pondérée

Un gestionnaire d'actifs financiers a besoin de mesures et d'outils qui lui permette de prendre des décisions d'investissement. Ces outils sont soit des indicateurs au niveau de l'entreprise soit des indicateurs agrégés au niveau du portefeuille. On doit pouvoir facilement mesurer l'impact de l'évolution d'un indicateur au niveau d'une entreprise sur l'indicateur au niveau du portefeuille.

C'est pourquoi, l'indicateur d'intensité carbone appelé « **Intensité Carbone moyenne pondérée** » semble le plus pertinent dans le cadre de la gestion d'un portefeuille d'investissements financiers : il s'agit en fait de faire la moyenne des intensités carbone des entreprises du portefeuille

en donnant plus de poids à celles qui sont le plus représentées dans le portefeuille.

Application selon la répartition suivante d'un portefeuille d'investissement théorique composé d'actions d'entreprises :



Indicateur	Unité de mesure	Pétrolier 	Cimentier 	Grande Distribution 	Total
Intensité Carbone moyenne pondérée	Tonnes équivalent CO <sub>2</sub> par Millions d'euros de Chiffre d'Affaires				= 1926
		290 29	6269 1881	26 16	

Cet indicateur se matérialise par la formule suivante :

$$\sum_i^n \text{poids de l'investissement dans le portefeuille} * \underbrace{\frac{\text{Emissions GES de l'entreprise ou pays}_i}{\text{Chiffre d'affaires ou PIB}_i}}_{\text{Intensité carbone}}$$

**Par exemple :** Pour 1% en valeur du portefeuille investi dans un titre d'une compagnie X, alors 1% de l'intensité carbone de la compagnie X est ajoutée à l'empreinte carbone du portefeuille.

L'indicateur « **intensité carbone moyenne pondérée** » :

- Permet de comprendre et d'isoler les raisons de l'évolution de l'empreinte carbone d'un portefeuille ;
- Permet la prise de décision d'investissement tout en maîtrisant l'impact de ces investissements sur l'indicateur de suivi (à savoir l'intensité carbone moyenne pondérée).

#### ■ UNITE

Tonne équivalent CO<sub>2</sub> par chiffre d'affaire ou PIB (te CO<sub>2</sub> / M€ chiffre d'affaires ou PIB).

**Ordre de grandeur – 1 tonne équivalent CO<sub>2</sub> équivaut à :**



Sources : [actioncarbone.org](http://actioncarbone.org)

## RESULTATS POUR GENERALI FRANCE

La mesure de l'empreinte carbone totale du portefeuille est un point de départ pour mesurer l'exposition au risque carbone à un instant donné. Elle requiert une analyse plus approfondie que ces données déclarées. Mais cette mesure seule semble insuffisante pour prendre des décisions d'investissement car elle ne fournit pas d'informations prospectives, des indicateurs complémentaires devront être utilisés (voir trajectoire 2°C).

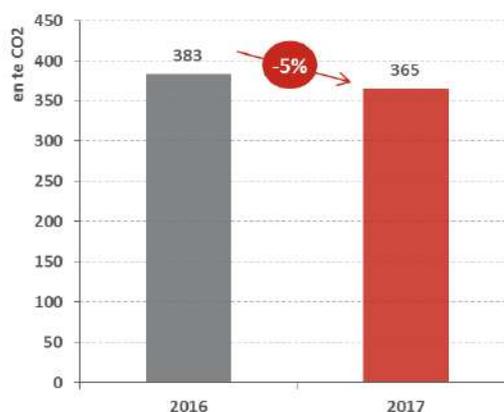
Une baisse de 5% de l'empreinte carbone (mesurée en intensité carbone moyenne pondérée) est observée entre 2016 et 2017. Elle s'explique majoritairement par une amélioration de l'intensité carbone des obligations souveraines d'Europe de l'ouest (France, Italie et Espagne).

## TRAJECTOIRE 2°C

Au-delà du calcul de l'empreinte carbone de ses investissements, qui est une donnée statique, Generali France réfléchit à la dimension dynamique de l'impact de ses investissements. En effet, s'engager dans une démarche de réduction de son empreinte carbone est positif, mais il est important de savoir à quel rythme il faudrait les réduire pour limiter le réchauffement climatique. Cela peut se faire notamment en mesurant la capacité des entreprises, dans lesquelles Generali France a investi, à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre dans des proportions compatibles avec un réchauffement limité à 2°C.

La trajectoire 2°C est l'évolution des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial au cours des prochaines années, jusqu'en 2100, qui aboutirait à un réchauffement climatique de 2°C par rapport à la période pré-industrielle. Cette trajectoire est définie par le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat). Un réchauffement supérieur à 2°C est le seuil au-delà duquel les scientifiques du GIEC n'excluent pas que les conséquences du changement climatique seront non linéaires et irréversibles.

### Generali France



Dans ce cadre, Generali France travaille actuellement avec l'association « 2 Degrees Investing » pour réaliser des premiers tests d'alignement de ses portefeuilles avec la trajectoire 2°C. Une trajectoire d'investissement de 2°C peut notamment être évaluée à l'aide de leur outil SEIM (Sustainable Energy Investing Metrics). L'outil utilisé est basé sur le scénario 2°C de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE). Ce scénario présente une trajectoire d'évolution de la répartition des sources d'énergie et de capacité de production d'énergie (mix énergétique). Il correspond à un niveau d'émissions cohérent avec une augmentation moyenne de la température mondiale jusqu'à 2°C. Il compare l'exposition technologique d'un portefeuille d'investissement à l'exposition cible dans le cadre d'une transition compatible avec le scénario AIE 2°C (pour 2022).

### Exemple pour le charbon

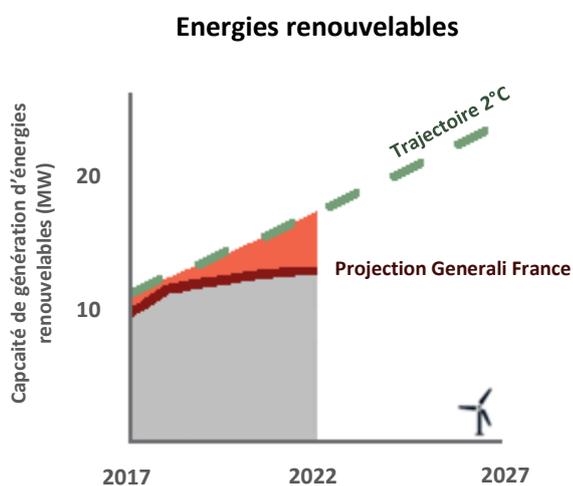
Par exemple, l'exposition à la technologie du charbon pour 2022 est exprimée comme la capacité de production d'énergie à base de charbon (en mégawatts) qui est détenue dans le portefeuille d'investissement. Elle est ensuite comparée avec la référence donnée par l'AIE qui reflète la production d'énergie à base de charbon d'un portefeuille d'investissement de même taille (en mégawatts) en ligne avec une trajectoire 2°C.

## Limites de la méthodologie

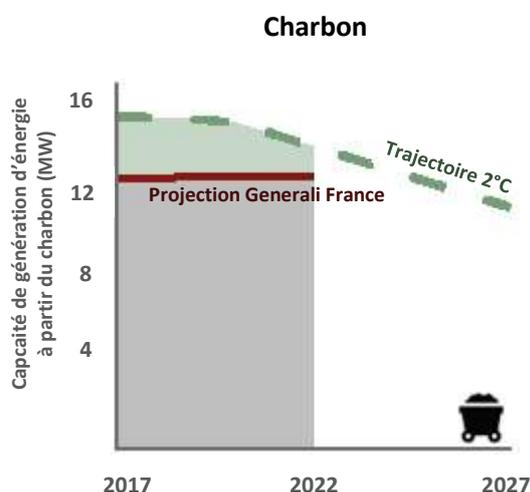
- **Classe d'actifs** : les données sont disponibles sur les actions et les obligations d'entreprises mais pas sur les obligations d'Etats ;
- **Horizon temporel** : l'horizon temporel de l'évaluation SEIM est limité à 2022. La qualité des données fournies par les entreprises pour leurs investissements futurs ne permet pas de projections significatives au-delà de 5 ans ;
- **Technologie** : La méthodologie SEIM est actuellement disponible pour les technologies dans le secteur de l'énergie, le secteur de l'extraction des combustibles fossiles et le secteur automobile ;
- **Résultat** : l'outil ne donne pas un résultat en termes de degrés. Il calcule uniquement l'exposition excessive ou manquante par technologie et en pourcentage.

## Résultats prospectifs

A titre d'exemple, les graphiques ci-dessous montrent l'évolution anticipée jusqu'en 2022 du secteur du charbon et des énergies renouvelables, tous deux liés aux capacités de génération d'électricité de notre portefeuille actions en direct totalisant 2,5 milliards d'euros (hors Organismes de Placement Collectif).



Source : 2 Degrees Investing



Source : 2 Degrees Investing

En conclusion, les investissements de Generali France (participations dans les entreprises) dans le secteur des énergies renouvelables sont actuellement inférieurs au niveau recommandé par la trajectoire (courbe pointillée verte). Les entreprises concernées ont prévu d'augmenter leurs capacités (courbe bordeaux ascendante) mais pas suffisamment pour atteindre et suivre la trajectoire 2°C pour les énergies renouvelables (l'écart est matérialisé par l'aplat orange).

En revanche, les investissements de Generali France dans les centrales à charbon sont inférieurs au niveau recommandé par la trajectoire 2°C. Les entreprises concernées ont prévu d'avoir des capacités stables jusqu'en 2022 ce qui les situera encore en dessous du niveau recommandé (l'écart est matérialisé par l'aplat vert).



<https://2degrees-investing.org/>

## INVESTISSEMENTS DANS DES OBLIGATIONS DURABLES

Afin de soutenir la transition vers une économie moins carbonée, Generali France a d'ores et déjà investi dans des obligations « durables » qui sont des titres financiers à vocations environnementales ou sociales variées. Parmi les obligations durables, on retrouve notamment les obligations « vertes », les obligations climatiques ou encore les obligations sociales ; chaque typologie différant selon les projets ou actifs financés.

### GREEN BONDS PRINCIPLES (GBP)

Les « Green Bonds Principles » sont les lignes directrices à suivre, qui précisent les modalités d'émission des obligations « vertes ». Elles fournissent aux émetteurs un référentiel des principaux éléments devant être réunis pour qu'une obligation puisse être valablement qualifiée de « verte » et garantissent ainsi à l'investisseur une information transparente qui lui permettra d'évaluer l'impact environnemental de ses investissements.

Elles reposent sur quatre principes clés :

- **Utilisation des fonds :** Les fonds doivent être utilisés pour financer des projets « verts » ayant un bénéfice environnemental clair ;

Généralement, les actifs financés par les obligations durables concernent des secteurs d'activités dans l'environnement (ex : énergies renouvelables, transports durables) ou dans le social (ex : logement, santé, éducation) et présentent un impact mesurable (ex : émissions de GES évitées, emplois créés).

- **Sélection et évaluation des projets :** L'émetteur est encouragé à faire preuve de transparence dans la publication de toutes les informations relatives à l'éligibilité de leurs investissements dans des projets « verts » ;
- **Gestion des fonds :** L'émetteur doit garantir que le produit net de l'émission soit afférent à des opérations de prêt et d'investissement dans des projets « verts » ;
- **Reporting :** L'émetteur doit fournir un dossier d'information sur l'utilisation du produit de l'émission, actualisé chaque année.



<https://www.icmagroup.org/assets/documents/Regulatory/Green-Bonds/GreenBondsBrochure-JUNE2017.pdf>

### OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) forment un programme de développement durable adopté en septembre 2015 par des chefs d'Etats et de gouvernement, des hauts responsables des Nations Unies et des représentants de la société civile. Ils ont été conçus avec la participation active de l'UNESCO.

Ils reposent sur 17 objectifs :



**Pas de pauvreté :** éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



**Faim « Zéro » :** éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



**Bonne santé et bien-être :** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



**Éducation de qualité :** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



**Égalité entre les sexes :** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



**Eaux propres et assainissement :** Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



**Energie propre et d'un coût abordable :** Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



**Travail décent et croissance économique :** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



**Industrie, innovation et infrastructure :** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



**Inégalités réduites :** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



**Villes et communautés durables :** Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, résilients et durables



**Consommation et production responsables :** Etablir des modes de consommation et de production durables



**Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques :** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



**Vie aquatique :** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



**Vie terrestre :** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



**Paix, justice et institutions efficaces :** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes



**Partenariats pour la réalisation des objectifs :** Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser



<https://fr.unesco.org/sdgs>

<http://www.un.org/sustainabledevelopment/>

## INVESTISSEMENTS DE GENERALI FRANCE

Après avoir souscrit en 2016 20 millions d'euros dans Tera Neva et 20 millions d'euros dans Tera Neva 2, Generali France a souscrit en 2017 plus de 235 millions d'euros dans les green bonds suivants :

### ■ OAT VERTE (OBLIGATION ASSIMILABLE AU TRESOR) ETAT FRANÇAIS

Début 2017, l'Etat français a émis 10 milliards d'euros d'OAT vertes. Ces obligations sont conformes aux « Green Bond Principles » et s'appuient sur le label TEEC (Transition énergétique et écologique pour le climat).

Le document-cadre de l'OAT verte a été construit autour de quatre objectifs nationaux :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Protection de la biodiversité ;

- Réduction de la pollution de l'eau, de l'air et du sol ;
- Adaptation au changement climatique.

Les dépenses sont allouées aux catégories suivantes :

- Bâtiments (efficacité énergétique) ;
- Transport (transports publics, solutions de transport multimodal...);
- Energies (énergies renouvelables, réseaux intelligents) ;

#### ■ TENNET

Cette obligation est conforme aux « Green Bond Principles » et a bénéficié d'une seconde opinion délivrée par Oekom.

Les fonds collectés seront utilisés pour financer un portefeuille de projets liés à la transmission d'électricité renouvelable d'installations d'énergie

#### ■ ICADE

Ces obligations sont conformes aux « Green Bond Principles » et ont bénéficié d'une seconde opinion délivrée par Sustainalytics.

Les fonds collectés permettront de financer des « actifs verts » et des « projets verts » :

**Investissements dans la construction et/ou la rénovation de bâtiments verts en France,** répondant aux critères suivants :

- Certification HQE (construction ou rénovation), niveau minimum « très performant » et / ou BREEAM niveau minimum « very good » ;
- Transports publics distants de moins de 400 mètres ;
- Comité Bail vert existant ou planifié avec les locataires, avec des actions spécifiques sur l'énergie, le carbone, les déchets et l'eau.

#### ■ ENGIE

Ces obligations sont conformes aux « Green Bond Principles » et ont bénéficié d'une seconde opinion délivrée par Vigeo Eiris.

Les fonds collectés seront utilisés afin de financer ou refinancer, en tout ou partie, des projets

- Ressources vivantes (agriculture biologique, protection de la biodiversité) ;
- Adaptation (recherche, infrastructures liées à l'adaptation) ;
- Lutte contre la pollution (surveillance et contrôle, modes de consommation et production durables).

Cette OAT a fait l'objet d'une seconde opinion préparée par Vigeo/EIRIS (assurance de niveau raisonnable - meilleur niveau d'assurance – sur le caractère responsable de cette émission obligatoire).

éolienne offshore vers les réseaux électriques terrestres.

Un reporting annuel sera réalisé, mettant en avant les impacts sociaux et environnementaux des projets.

**Investissements en efficacité énergétique et projets de transition énergétique,** répondant aux critères suivants :

- Projets d'équipements d'efficacité énergétique : seuil minimum de 20% d'économies d'énergie et/ou 20% de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> ;
- Projets de production d'énergie renouvelable (solaire, éolien, géothermie) ;
- Projets d'éco-mobilité (stations de recharge de véhicules électriques notamment).

Un reporting sera réalisé sur une base annuelle notamment sur les impacts environnementaux et climatiques des actifs et projets financés.

identifiés comme « verts ». Ces projets, localisés dans le monde entier, appartiennent à l'une des trois catégories ci-après et sont alignés à certains des Objectifs du développement durable définis par l'ONU :

### Projets d'énergie renouvelable



Des critères ESG ont également été intégrés à l'évaluation et la sélection des projets :

- Environnement (management environnemental du projet, atténuation du changement climatique, protection de la biodiversité et des ressources naturelles) ;
- Social (respect des droits de l'Homme, santé et sécurité, dialogue avec les parties prenantes et implication des communautés) ;
- Gouvernance (éthique des affaires, achats responsables).

### Projets d'efficacité énergétique



### Projets de préservation des ressources naturelles



Un reporting annuel sera délivré, indiquant l'utilisation des fonds, les bénéfices environnementaux et les controverses éventuelles.



## PROCHAINES ETAPES POUR LA STRATEGIE CLIMAT DE GENERALI FRANCE

La stratégie climat a déjà été initiée et Generali entend poursuivre ses efforts sur la base des trois piliers suivants :

- **Engager** : dialoguer avec les entreprises émettrices afin de les accompagner dans une transition vers des systèmes de production plus efficaces et moins nuisibles ;
- **Investir** : financer les entreprises qui offrent des solutions permettant de soutenir la transition vers une économie moins carbonée (énergie renouvelable, efficacité énergétique, produits écologiques...);
- **Désinvestir** : se retirer des sociétés considérées comme ayant une activité critique au regard de l'intensité carbone, mesure visant également à envoyer un message au marché.

L'objectif de Generali France est maintenant de définir une stratégie cohérente avec l'objectif mondial de limiter le réchauffement climatique à 2 degrés d'ici 2050.

A ce jour, les réflexions sont encore à un stade précoce mais de nombreuses publications ont été diffusées par des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des initiatives collectives.

Generali France montre un grand intérêt aux discussions et résultats de ces initiatives, puisque celle-ci aident à comprendre les voies à suivre dans les décennies et années à venir.

Une importance particulière est accordée au lien à établir entre la diversification sectorielle requise afin de limiter les risques financiers et la limitation de l'intensité carbone du portefeuille d'actifs, puisque cela aura un impact fort sur le processus d'investissement.

Dans le prolongement de cette stratégie, Generali France développe de nouvelles actions, notamment :

- **Former et animer** : la prochaine frontière pour accompagner le financement de la transition énergétique pour le climat passera par la distribution d'offres spécifiques et donc par la formation des réseaux de distribution sur ces enjeux.

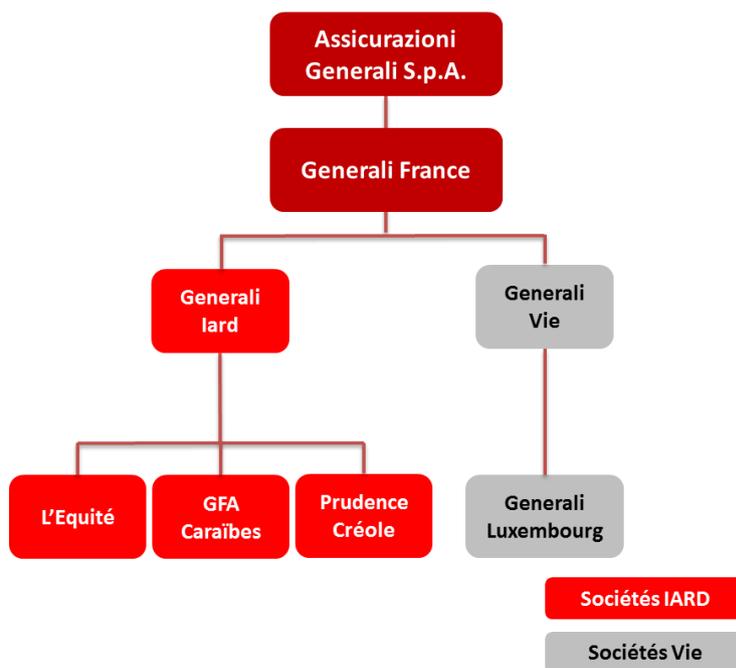
L'assurance est au coeur de toutes les transformations de la Société, et l'un des rares secteurs à raisonner en demi-siècle. Les concepts liés au développement durable ne relèvent donc pas d'un effet de mode. Ils sont l'essence même de notre métier. Cet impératif de « vision durable » est d'autant plus stratégique aujourd'hui que les risques ont changé d'échelle et qu'il correspond aux attentes de nos clients /citoyens. La globalisation des économies, la croissance démographique, les crises financières et sociales, ont un impact sur changement climatique tout particulièrement.



# ANNEXES

## PERIMETRE DU RAPPORT

### Organisation juridique de Generali France



Conformément à l'article L533-22-1 alinéa 3 du code monétaire et financier modifié par l'article 173 de la loi du 17 août 2015, les entreprises d'assurance et de réassurance régies par le code des assurances, les mutuelles ou unions régies par le code de la mutualité, les institutions de prévoyance et leurs unions régies par le code de la sécurité sociale, les sociétés d'investissement à capital variable, la Caisse des dépôts et consignations, les institutions de retraite complémentaire régies par le code de la sécurité sociale, l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques, l'établissement public gérant le régime public de retraite additionnel obligatoire et la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités

locales mentionnent dans leur rapport annuel et mettent à la disposition de leurs souscripteurs une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

En application de l'article précité, le présent rapport figurera en annexe des rapports de gestion relatifs aux comptes clos le 31 décembre 2017 des entreprises d'assurance de droit français Generali Vie, Generali Iard, L'Equité, Prudence Créole et GFA Caraïbes ; et par souci de cohérence et de transparence ce rapport figurera également en annexe du rapport de gestion de Generali France.

# GLOSSAIRE

## EDITORIAL

**COP 21 (Conference Of parties)** – Conférence internationale sur le climat qui réunit chaque année les pays signataires de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). La COP 21 s'est tenue en 2015 à Paris. Elle s'est conclue sur un premier accord qui prévoit de limiter la température à 2°C voire d'aller vers l'objectif de 1,5°C de réchauffement par rapport à l'ère pré-industrielle avec :

- Des engagements de la part de chaque pays pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- Des règles pour contrôler les efforts entrepris ;
- Des solutions pour financer durablement la lutte et l'adaptation au changement climatique des pays en voie de développement (Fonds « vert » pour le climat : 100 milliards de dollars par an à partir de 2020) ;
- Un agenda des solutions regroupant les initiatives des acteurs non gouvernementaux.

**ESG (Environnement Social et Gouvernance)** – Désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance qui constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière et qui permettent d'évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes.

**ISR (Investissement Socialement Responsable)** – Intégration dans les décisions d'investissement de critères extra-financiers (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

**ONG (organisation Non gouvernementale)** – Organisation à but non lucratif de la société civile, d'intérêt public ou ayant un caractère humanitaire, qui ne dépend ni d'un Etat, ni d'une institution internationale et qui décide de manière autonome des actions qu'elle engage.

**RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)** – Désigne la prise en compte par les entreprises des enjeux environnementaux, sociaux et éthiques dans leurs activités.

**Trajectoire 2°C** – La trajectoire 2°C est l'évolution des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial au cours des prochaines années, jusqu'en 2100, qui aboutit à un réchauffement climatique de 2°C par rapport à la période pré-industrielle. Cette trajectoire est définie par le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat). Un réchauffement supérieur à 2°C est le seuil au-delà duquel les scientifiques s'accordent à dire que les conséquences du changement climatique seront non linéaires et irréversibles.

## POLITIQUE DE VOTE

**ICGN (International Corporate Governance Network)** – Organisation internationale d'investisseurs institutionnels créée en 1995. Elle a pour mission de promouvoir des standards de gouvernance d'entreprise et de gestion des investisseurs institutionnels afin de promouvoir des marchés efficaces et des économies durables dans le monde entier. L'ICGN publie et met à jour les Principes de Gouvernance Globale et les Principes de Gestion Globale de l'ICGN. Ils ont été publiés pour la première fois en 2003, sous la forme d'une déclaration sur les responsabilités fiduciaires des actionnaires.

**PRI (Principe de l'Investissement Responsable)** – Engagement volontaire incitant les investisseurs à intégrer les problématiques ESG dans la gestion de leurs portefeuilles.

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR)

**Best Effort (Meilleur effort)** – Désigne un type de sélection ESG consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.

**CO<sub>2</sub> (Dioxyde de Carbone)** – Gaz incolore, inerte et non toxique, principal gaz à effet de serre à l'état naturel avec la vapeur d'eau. Principal gaz à effet de serre émis par les activités humaines.

**ECGS (Expert Corporate Governance Service)** – Afin de fournir à ses clients une couverture européenne et une expertise locale requises pour les activités d’engagement et de vote par procuration, Proxinvest a fondé ECGS avec plusieurs experts nationaux des assemblées générales d’actionnaires. Les partenaires d’ECGS définissent et partagent des principes communs de gouvernance d’entreprise adaptés aux particularités de chaque pays. Chaque partenaire ECGS est indépendant, engagé, spécialiste de son marché domestique et apporte son expertise locale et son suivi aux autres partenaires et aux clients. Ce faisant, Proxinvest et ECGS fournissent aux investisseurs internationaux un service unique en évitant l’approche standard du « ticking », tout en couvrant plus de 85% de la capitalisation boursière ajustée du flottant sur l’univers des actions des marchés développés européens.

**EUROSIF (European Sustainable Investment Forum)** – Forum européen de la finance durable. Organisation européenne à but non lucratif ayant pour vocation de promouvoir l’intégration de critères ESG dans la gestion financière.

**FIR (Forum pour l’Investissement Responsable)** – Equivalent français

**FFS (Forum per la Finanza Sostenibile)** – Equivalent italien

**SpainSIF (Spanish Social Investment Forum)** – Equivalent espagnol

**FNG (Siegel Für Nachhaltige)** – Label ISR pour les pays germanophones.

**GES (Gaz à Effet de Serre)** – Gaz naturellement présents dans l’atmosphère qui permettent la vie sur terre. Les activités humaines (notamment combustibles fossiles) sont à l’origine de l’augmentation de la concentration des gaz à effet de serre et sont l’un des principaux facteurs à l’origine du réchauffement climatique.

**GI (Generali Investment)** – Société de gestion d’actifs financiers de Generali.

**Global Compact** – Pacte global des Nations Unies, cadre d’engagement volontaire par lequel des entreprises, associations ou organisations non-gouvernementales, sont invitées à respecter dix principes universellement acceptés touchant les droits de l’Homme, les normes du travail, l’environnement et la lutte contre la corruption.

**GRE FB (Generali Real Estate French Branch)** – Société de gestion immobilière de Generali France.

**Indice MSCI Europe (Morgan Stanley Capital International)** – Indice de référence le plus couramment utilisé par les gérants de portefeuille, constitué de valeurs cotées et permettant de mesurer la performance des titres des secteurs économiques ou industriels européens.

**NOx (Oxyde d’Azote)** – Les oxydes d’azote sont des gaz principalement issus des gaz d’échappement des véhicules (près de 60%) et des installations de combustion (centrales thermiques, chauffages...).

**ONU (Organisation des Nations Unies)** – Organisation intergouvernementale fondée en 1945 dont la finalité première est la paix dans le monde.

**SARA (Sustainable Analysis of Responsible Asset)** – Base de données interne utilisée par Generali Investment regroupant l’ensemble des critères d’analyse ISR.

**SOx (Oxyde de Souffre)** – Gaz principalement produit par la combustion des énergies fossiles.

**Sustainalytics** – Société spécialisée dans la recherche et l’analyse ESG liée à l’ISR.

**Vigeo/Eiris** – Société d’évaluation du niveau d’intégration par les organisations de facteurs ESG à leur stratégie, leurs opérations et leurs fonctions managériales dans l’objectif de promouvoir la performance économique et l’investissement responsable.

## INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

**AMO (Assistant à Maîtrise d’Ouvrage)** – Rôle de conseil et/ou d’assistance au Maître d’Ouvrage.

**BBC (Bâtiment Basse Consommation)** – Label visant à identifier les bâtiments neufs ou parties nouvelles de bâtiment dont les très faibles besoins énergétiques contribuent à atteindre les objectifs de 2050 à savoir réduire les émissions de gaz à effet de serre par 4.

**BBCA (Bâtiment Bas Carbone)** – Label permettant de mesurer et de valoriser les bâtiments à l’empreinte carbone exemplaire.

**BiodiverCity** – Label permettant l'évaluation et la valorisation de la prise en compte de la biodiversité d'un projet immobilier lors de sa construction, se caractérisant par de la verdure et des jardins sur le site ou à proximité.

**BiodiverCity Life** – Evaluation de la biodiversité sur un actif immobilier en exploitation.

**BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method)** – Méthode d'évaluation de la performance environnementale des bâtiments. Standard de certification bâtiment le plus répandu à travers le monde.

**BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)** – Etablissement sur le plan national en France qui gère les ressources et les risques du sol et du sous-sol.

**CIRCOLAB** – Charte d'engagement en faveur de l'économie circulaire et notamment du réemploi de matériaux de construction.

**COV (Composé Organique Volatil)** – Gaz et vapeurs contenant du carbone. Les COV sont des polluants directs pour les hommes et les végétaux et provoquent de nombreuses réactions chimiques apportant notamment un effet de serre additionnel (et participant ainsi au réchauffement de la planète).

**CPE (Contrat de Performance Energétique)** – Mesure visant à améliorer l'efficacité énergétique d'un actif par la définition contractuelle d'un objectif de réduction des consommations énergétiques sur une période donnée entre le propriétaire et son exploitant.

**CUBE (Concours Usages Bâtiment Efficace)** – Action d'intérêt général visant à aider les utilisateurs de bâtiments tertiaires ou d'habitation collectifs à diminuer efficacement leurs consommations en agissant sur les leviers de l'usage, un meilleur pilotage et exploitation, en mettant en œuvre une compétition ludique entre les candidats.

**DDADUE (Diverses Dispositions d'Adaptation au Droit de l'Union Européenne)** – Loi provenant d'une directive européenne à destination des entreprises de plus de 250 salariés ou plus de 50 M€ de chiffre d'affaire ou 43 M€ de bilan, prévoyant l'obligation pour ces dernières de réaliser un audit énergétique de leurs installations.

**DPE (Diagnostics de Performance Energétique)** – Diagnostic renseignant sur la performance énergétique d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

**Effinergie** – Association française créée en 2006 qui a pour objectif de promouvoir les constructions et rénovations de bâtiments à basse consommation d'énergie.

**Etat de Cat Nat (Etat de Catastrophe naturelle)** – Publication par l'Etat d'un décret instaurant l'état de catastrophe naturelle suite à un événement climatique extrême (inondation, grêle, sécheresse,...).

**Facility Manager** – Fonction qui consiste à veiller au bon fonctionnement d'un immeuble et des ressources mises à disposition des utilisateurs ainsi qu'au respect des normes d'hygiène et de sécurité.

**FFA (Fédération Française de l'Assurance)** – Fédération rassemblant les entreprises d'assurance, de réassurance et mutuelles opérant en France (280 sociétés représentant plus de 99% du marché) servant à représenter les intérêts des compagnies adhérentes auprès du grand public, des autorités légales et des entreprises.

**Green Deal** – Plan gouvernemental qui vise à faciliter la réalisation de travaux d'efficacité énergétique et améliorations environnementales dans les bâtiments.

**Green Lease (Bail « vert »)** – Annexe gouvernementale pour les entreprises qui favorise l'entente entre le bailleur et le locataire afin de réduire l'impact environnemental que peut avoir un bâtiment concernant l'énergie, l'eau ou encore les déchets. Elle doit obligatoirement être annexée aux baux de plus de 2000 m<sup>2</sup>.

**GRESB (Global Real Estate Sustainability Benchmark)** – Organisation internationale visant à aider les investisseurs immobiliers à évaluer la performance environnementale, sociétale et de gouvernance de leur portefeuille en optimisant le profil rendement/risque à long terme et de façon durable.

**HQE (Haute Qualité Environnementale)** – Certification environnementale permettant de distinguer les bâtiments dont les performances

environnementales et énergétiques répondent aux meilleures pratiques actuelles. Elle concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation pour des bâtiments neufs ou en rénovation et la phase d'exploitation pour les bâtiments occupés.

**ISO (Organisation Internationale de Normalisation)** – Organisation internationale non gouvernementale et indépendante élaborant des Normes internationales d'application volontaire soutenant l'innovation et apportant des solutions aux enjeux mondiaux.

**ISO 14 001** – Norme évaluant le Management Environnemental d'un bâtiment ou d'un parc de bâtiments.

**ISO 50 001** – Norme évaluant le Management de l'Énergie d'un bâtiment.

**LEED (Leadership in Energy and Environmental Design)** – Système d'évaluation reconnu comme la marque internationale d'excellence pour les bâtiments durables dans plus de 132 pays.

**MRN (Mission Risque Naturels)** – Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels.

**PM1** – Particules fines les plus dangereuses, principales formes de pollution de l'air provenant de la combustion des énergies fossiles et du traitement des tissus industriels.

**SIG MRN (Système d'Information Géographique)** – Outil d'analyse de l'exposition des biens aux risques naturels couverts par le régime des catastrophes naturelles.

**SIMI (Salon de l'Immobilier d'Entreprise)** – Organisé de façon annuelle, le SIMI est un lieu d'échanges, de débats et d'affaires entre professionnels de l'immobilier d'entreprise.

**SMG (Système de Management Général)** – Organisation permettant de mutualiser et homogénéiser les exigences environnementales d'une certification HQE sur un parc de bâtiments.

**WEEL** – Label attribué aux bâtiments immobiliers qui favorisent le bien-être et la qualité de vie dans les espaces de travail.

## STRATEGIE CLIMAT

**AIE (Agence Internationale de l'Énergie)** – Organisation intergouvernementale autonome rattachée à l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). Elle est composée de 29 pays membres pour la plupart importateurs de pétrole. L'AIE a pour ambition de garantir la sécurité énergétique de ses membres en contribuant notamment à la coordination de leurs politiques énergétiques.

**BEI (Banque d'Investissement Européenne)** – Institution financière de l'Union Européenne qui contribue à réaliser les politiques de l'Union en faisant appel aux marchés des capitaux.

**2 Degrees Investing** – Think-tank multi-acteurs dont le travail de recherche et de mobilisation des acteurs a pour objectif de :

- Aligner les processus d'investissement des institutions financières avec les scénarios climatiques +2°C ;
- Développer des indicateurs et les outils pour mesurer la performance climatique des institutions financières ;
- Favoriser la mise en place d'un cadre réglementaire cohérent avec la réorientation des financements vers une économie décarbonée.

**G20** – Groupe de 20 membres (19 pays et l'Union européenne) dont les ministres, les chefs des banques centrales et les chefs d'Etat se réunissent régulièrement. Il vise à favoriser la concertation internationale, en intégrant le principe d'un dialogue élargi tenant compte du poids économique croissant pris par un certain nombre de pays.

**GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat)** – Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat créé en 1988 en vue de fournir des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies de parade.

**Green Bond (obligation « verte »)** – Obligation émise par une entreprise ou une entité publique qui sert à financer des projets environnementaux de développement des énergies renouvelables ou d'amélioration de l'efficacité énergétique.

**Infrastructures « vertes »** – Infrastructure permettant de réduire les émissions de GES (par exemple éoliennes, centrales photo-voltaïques,...).

**OAT (Obligation Assimilables du Trésor)** – Emprunts que la République française émet depuis plus de 25 ans, pour financer les besoins de l'Etat à long terme.

**Paris Pledge For Action (Appel de Paris pour le Climat)** – l'appel de Paris est une initiative inclusive de la présidence française de la COP 21 qui invite chaque entreprise, région, ville et investisseur à s'y joindre et faire le vœu d'agir dans le sens de l'Accord de l'ONU à Paris sur les changements climatiques.

**PME (Petites et Moyennes Entreprises)** – Entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaire annuel est inférieur à 50

millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 43 millions d'euros.

**SEIM (Sustainable Energy Investment Metrics)** – Projet dont l'objectif principal est de développer un cadre qui permettra aux institutions financières de mesurer leur « performance climatique » afin que les investisseurs puissent estimer si leurs actifs sont conformes au scénario 2°C (selon l'Accord de Paris).

**TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure)** – Groupe de travail mis en place par le conseil de stabilité financière du G20 dont l'objectif est de définir les lignes directrices en matière de publication d'information carbone.

**teCO<sub>2</sub> (Tonne équivalent CO<sub>2</sub>)**

**Trucost** – Agence fournissant des données extra-financières spécialisée dans l'environnement.



# TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Informations à fournir au titre de l'article 173 de la Loi transition énergétique pour la croissance verte	Correspondance rapport
<b>Nature des principaux critères ESG pris en compte</b>	ISR : p 12 Actifs immobiliers : p 26
Raison du choix de ces critères	ISR : p 12 Actifs immobiliers : p 26
Critères environnementaux, risques associés au changement climatique :	Sur les actifs immobiliers : p 36
- Risques physiques	
- Risques de transition	Stratégie climat : p 39
- Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition écologique et énergétique	Stratégie climat : - Trajectoire 2°C : p 46 - Obligations durables : p 48 - Prochaines étapes : p 52
<b>Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG</b>	ISR : p 12 Actifs immobiliers : p 26
<b>Méthodologie et résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG</b>	
Méthodologie en lien avec les objectifs environnementaux	
- Conséquences des changements climatiques et des événements météorologiques extrêmes	Sur les actifs immobiliers : p 36
- Evolution de la disponibilité et du prix des ressources naturelles	Manque de maturité à date sur ce sujet
- Cohérence des dépenses d'investissement des émetteurs avec une stratégie bas carbone	ISR : p 12
- Tout élément lié à la mise en œuvre par les pouvoirs publics de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique	
- Mesures d'émissions de GES passées, actuelles ou futures, directe ou indirectes	Stratégie climat : - Mesure de l'empreinte carbone : p 42
- Encours investis dans des fonds thématiques contribuant à la transition énergétique et écologique	Stratégie climat : - Obligations durables : p 48
<b>Intégration des résultats de l'analyse</b> conduite dans la politique d'investissement	ISR : p 12
- Description des changements effectués suite à cette analyse	Actifs immobiliers : p 26
- Mise en œuvre d'une politique d'engagement auprès des émetteurs	Activités d'engagement via ISR : p 24
- Mise en œuvre d'une stratégie d'engagement auprès des sociétés de gestion de portefeuille	Responsible Investment Guidelines : p 3
- Contribution à la limitation du réchauffement climatique et à la transition écologique et énergétique <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse de la cohérence de la politique d'investissement avec ces objectifs</li> <li>▪ Cibles indicatives</li> <li>▪ Actions menées suite aux analyses</li> <li>▪ Position par rapport aux cibles indicatives fixées</li> </ul>	Stratégie Climat : - Trajectoire 2°C : p 46  Manque de maturité à date sur ce sujet pour pouvoir définir des cibles

## CONTACT

[Rapport\\_TEE@generali.com](mailto:Rapport_TEE@generali.com)

### Presse

[presse.france@generali.com](mailto:presse.france@generali.com)

[www.generalifr.com](http://www.generalifr.com)

[www.generation-responsable.com](http://www.generation-responsable.com)

Avril 2018

*La coordination et la rédaction de ce rapport Article 173  
Loi transition énergétique pour la croissance verte ont été réalisées  
par la Mission RSE et la direction des Investissements.  
**Crédits photos** : Banque d'images Generali/ R.Deluze, S.D'Halloy, H.Thouroude*